



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne

France – Suisse



COMITÉ DE SUIVI
Procès-verbal de séance
Configuration programmation

COURTELARY, 16 MAI 2024

Le Comité de suivi s'est réuni en configuration programmation le jeudi 16 mai 2024 sous la coprésidence, d'une part de la Coordination régionale Interreg suisse (CRI) représentée par David ERAY, Ministre de la République et Canton du Jura et vice-président de la CRI et d'autre part de l'Autorité de gestion, la région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Valérie PAGNOT, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- ERAY David, Ministre de la République et Canton du Jura
- PAGNOT Valérie, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté
- ALPY Philippe, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs

En qualité de représentants des membres de droit :

- BEAUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- COUSSOT Laure, Canton de Vaud
- DARBELLAY Yves, République et Canton du Valais
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- JEANCLER Vivien, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- MOREL Benoît, Canton du Jura
- PYTHON Maïko, Canton de Genève
- RUDNICKI Élise, Conseil départemental de Haute-Savoie
- SCHÖPFER Jessica, Conseil du Jura Bernois
- TRUCHOT Delphine, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- VIREDAZ Gian-Valentino, Canton de Neuchâtel

Au titre de la CRI, aux côtés du Coprésident :

- GASSER Mireille, CRI

Au titre de l'Autorité de gestion, aux côtés du Coprésident :

- BRIDIER Jean-Pierre, Région Bourgogne-Franche-Comté
- CHAPPAZ Amélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DESTAING Émilie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HUMBERT Aline, Région Bourgogne-Franche-Comté
- KOTHZ Florence, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LAMBERT Carine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- RITZ Olivier, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

- BARTHELET Émilie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- FAIST Ella, CRI
- FALCONNET Chloé, Région Bourgogne-Franche-Comté
- HALLIEZ Corinne, Région Bourgogne-Franche-Comté
- LEFÈVRE Marylou, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MUSSET Agi, Région Bourgogne-Franche-Comté
- NOCHER Thomas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, CRI
- DE SAINT LAURENT Judith, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

- BAUDELET Olivier, Représentant de la Commission européenne
- BEZES-FELDMEYER Christina, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- FILEP Béla, SECO

En qualité d'observateurs :

- PISTOLET Catherine, Commissariat de Massif du Jura

Comité de suivi
Interreg 2021-2027
Sélection et modification des opérations

Présentation des dossiers Interreg VI 2021-2027

Projets inscrits à l'ordre du jour : pour sélection

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
20492	I	2	Boucl'Ener	2023-23	7
20477	I	2	Electrivert	2023-18	16
20476	I	4	DECLICC	2023-17	26
20489	I	4	Jura 2050	2023-22	35
20478	II	1	Interlab	2023-19	44
20467	II	2	P.L.A.N.E.T.T.E	2023-15	52
20479	IV	6	ACT	2023-20	62
20477	V	6	PTIC - COOPTERRJU	2023-26	72
20686	V	6	PTIC - PNRDFS	2023-25	78

Projets retirés de l'ordre du jour

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
20484	IV	6	ZAC	2023-21	

Modification de projets programmés Interreg VI : pour AVIS

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page

Pas de projet à l'ordre du jour

Modification de projets programmés Interreg VI : pour INFORMATION

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page

Pas de projet à l'ordre du jour

Présentation du calendrier 2024-2026

Mme GASSER annonce les prochaines dates du calendrier. Pour l'année 2024 :

- La prochaine cellule d'appui est prévue le 26 septembre à Villers-le-Lac ;
- Le prochain comité de suivi et de programmation est prévu le 28 novembre à Bourg-en-Bresse.

Pour l'année 2025 :

- Cellule d'appui prévue le 13 mars dans le canton de Fribourg ;
- Comité de suivi le 15 mai dans la canton de Vaud ;
- Cellule d'appui programmée le 25 septembre 2025 dans l'Ain ;
- Comité de suivi le 20 novembre 2025 dans le Territoire de Belfort.

Les dates pour l'année 2026 seront communiquées ultérieurement, une fois qu'elles seront confirmées.

IDENTIFICATION

Nom du projet		Boucl'Ener	
Identifiant SYNERGIE		20492	
Nom du chef de file FR		INNOVALES	
Nom du chef de file CH		PLANAIR SA	
Durée du projet	Date de démarrage	2024-09-01	Nombre de mois
	Date d'achèvement	2026-12-31	
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS 2.2: Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables en accord avec la Directive énergies renouvelables (UE) 2018/2001, notamment les critères de durabilité précisés dans celle-ci	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	15/09/2023	10/11/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
INNOVALES	Groupe d'intérêt, y compris les ONG	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
PLANAIR SA	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Association des Centrales Villageoises	Groupe d'intérêt, y compris les ONG	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
Forces Électriques de la Goule	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Berne

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet Boucl'Ener vise à explorer et à diffuser les solutions innovantes destinées à favoriser le développement des énergies renouvelables (ENR) et la possibilité pour les consommateurs locaux d'y recourir directement et à des prix maîtrisés. Il s'agit à la fois d'optimiser la part des consommations d'électricité pouvant être couvertes par une production locale renouvelable en jouant sur une meilleure adéquation entre les périodes de production et de consommation, mais aussi d'analyser les mécanismes tarifaires qui pourraient permettre d'améliorer les gains sur les factures.

Ces solutions innovantes seront simulées sur des sites pilotes réels, en lien avec des collectivités, gestionnaires de réseau et communautés d'énergie porteuses de projet, avec une attention donnée à l'animation locale, la sensibilisation des usagers, le changement de comportement.

Les résultats seront ensuite diffusés plus largement sur le territoire transfrontalier franco-suisse afin d'engager un maximum de consommateurs et de producteurs dans ces modèles vertueux de boucles locales énergétiques.

Actions principales

- Étude détaillée des cadres réglementaires de part et d'autre de la frontière afin d'avoir une connaissance précise des similitudes et divergences.
- Expérimentation d'actions pilotes sur plusieurs sites français et suisses (animation locale, études techniques, analyses coûts bénéfices) afin d'appréhender concrètement la mise en œuvre de boucles locales d'énergie.
- Valorisation des résultats à travers des actions de dissémination, des propositions de mesures de soutien aux politiques publiques, le soutien à des actions de réplcation sur le territoire transfrontalier.
- Actions de communication permettant au projet de diffuser au-delà du périmètre transfrontalier.

Résultats attendus

1. Benchmark complet des pratiques en matière de partage de l'énergie et de communautés énergétiques entre la France et la Suisse (réussites, freins rencontrés, parties prenantes, modèles économiques, maille du projet, ...).
2. 6 sites pilotes engagés dans une démarche de boucle locale d'énergie impliquant des citoyens et/ou collectivités afin de mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet énergétique commun ; d'étudier des solutions innovantes de partage de l'énergie sur le plan technico-économique ; de préparer la réalisation de projets concrets et d'alimenter un programme de reproductibilité et des propositions de mesures de soutien.
3. Analyse technico-économique détaillée des solutions innovantes permettant d'optimiser le partage local d'énergie et de réduire les factures.
4. Écosystème transfrontalier renforcé autour de la transition énergétique.
5. Propositions de mesures de soutien / de simplification pour faciliter le développement des modèles.
6. Apport de connaissance partagé au-delà de la zone transfrontalière.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	217 443,00	175 596,95	393 039,95
Frais de bureau et administratifs	32 616,45	26 339,54	58 955,99
Frais de déplacement et d'hébergement	32 616,45	1 043,83	33 660,28
Frais liés au recours à des compétences et services externes	60 000,00	131 607,50	191 607,50
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	342 675,90	334 587,82	677 263,72
%	50.60 %	49.40%	100.00%

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	68 534,10	20.00	104 558,76	31.25	173 092,86	25.56
Association des Centrales Villageoises	18 859,50	5.50	0,00	0	18 859,50	2.78
INNOVALES	49 674,60	14.50	0,00	0	49 674,60	7.33
Forces Electriques de la Goule	0,00	0.00	57 500,00	17.19	57 500,00	8.49
PLANAIR SA	0,00	0.00	47 058,76	14.06	47 058,76	6.95
FEDER	274 141,80	80.00	0,00	0	274 141,80	40.48
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	125 470,30	37.5	125 470,30	18.53
Contreparties publiques	0,00	0.00	104 558,76	31.25	104 558,76	15.44
Canton Berne	0,00	0.00	52 279,38	15.63	52 279,38	7.72
Canton Vaud	0,00	0.00	52 279,38	15.63	52 279,38	7.72
Total des financements	342 675,90	50.6	334 587,82	49.4	677 263,72	100
Total éligible	342 675,90	100.00	334 587,82	100	677 263,72	100

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.96 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	207 962,49	167 940,92	375 903,41
Frais de bureau et administratifs	31 194,37	25 191,14	56 385,51
Frais de déplacement et d'hébergement	31 194,37	998,32	32 192,69
Frais liés au recours à des compétences et services externes	57 384,00	125 869,41	183 253,41
Dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	327 735,23	320 000,00	647 735,23
%	50.60 %	49.40 %	100,00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	65 546,00	20.00	100 000,00	31.25	165 546,00	25.56
Association des Centrales Villageoises	18 037,23	5.50	0,00	0	18 037,23	2.78
INNOVALES	47 508,79	14.50	0,00	0	47 508,79	7.33
Forces Electriques de la Goule	0,00	0.00	54 993,00	17.19	54 993,00	8.49
PLANAIR SA	0,00	0.00	45 007,00	14.06	45 007,00	6.95
FEDER	262 189,23	80.00	0,00	0	262 189,23	40.48
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	120 000,00	37.5	120 000,0	18.53
Contreparties publiques	0,00	0.00	100 000,00	31.25	100 000,00	15.44
Canton Berne	0,00	0.00	50 000,00	15.63	50 000,00	7.72
Canton Vaud	0,00	0.00	50 000,00	15.63	50 000,00	7.72
Total des financements	327 735,23	50.60	320 000,00	49.4	647 735,23	100
Total éligible	327 735,23	100.00	320 000,00	100	647 735,23	100

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier est complet. La date de début de projet a été repoussée de 2 mois à la suite de la baisse du budget suisse. Les activités ont été légèrement revues mais la majeure partie du projet reste inchangée. Pas de remarques particulières.

Côté Suisse :

Le dossier est complet. Le budget et le plan de financement ont été baissé de CHF 497'265 à CHF 320'000.-. Un réaménagement de quelques activités est proposé. La majeure partie du projet reste néanmoins inchangée, les objectifs et les principaux livrables restent les mêmes afin de garder la cohérence d'ensemble.

Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés. Les cantons de Vaud et Berne n'ont pas encore confirmé formellement leurs cofinancements respectifs. Le plan de financement doit être stabilisé d'ici le comité de suivi.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
39.38	12.50	34.44	33.30	28.77

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Côté français :

N/A

Côté suisse :

Une grande partie du projet est portée par la Suisse mais le bureau PLANAIR SA prévoit de sous-traiter pour environ 50% de ses dépenses à son agence française. Il semble pourtant qu'un partenaire situé dans le périmètre Interreg aurait pu réaliser l'ensemble des travaux mentionnés dans le descriptif. Il a été demandé au porteur de démontrer qu'il n'existe pas d'entreprise suisse capable d'effectuer la partie des livrables couverte par PLANAIR FR ni d'entreprise française pouvant réaliser l'ensemble des travaux mentionnés dans le descriptif. Dans le cas contraire, le partenariat devra être retravaillé.

Il a été demandé de réévaluer le montant global du projet au regard des possibilités de cofinancements cantonaux et des livrables prévus.

Finalement, le porteur a été prié de s'enquérir auprès des cantons de Vaud et de Berne de leur potentielle participation financière au regard des réponses apportées aux compléments demandés. Si besoin, il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement avant le 13 mai 2024. Les confirmations formelles des cofinancements devront être acquis au plus tard la veille du comité de programmation du 16 mai 2024.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Planair SA est un bureau d'études historiquement implanté en Suisse. Planair SA a développé une expertise fine dans le domaine du photovoltaïque. L'essor de cette filière côté français a amené Planair SA à étendre son activité en France. La grande spécificité du contexte réglementaire français, en particulier sur l'autoconsommation, a justifié qu'une filiale dédiée soit créée en avril 2022 à Lyon. Planair FR a ainsi développé son activité sur les régions AURA et BFC essentiellement, et a tissé un certain nombre de liens avec l'écosystème frontalier franco-suisse. L'autoconsommation collective est un schéma complexe de valorisation de l'énergie qui n'existe pas sous le même format en Suisse, il est nécessaire d'en maîtriser pleinement les incidences techniques, financières, et fiscales pour mener à bien les projets. Pour ces raisons Planair FR a développé un outil spécifique à la modélisation de ces projets et est particulièrement bien placé pour mener les activités du projet Boucl'Ener. Aucune entreprise suisse ne dispose d'un outil similaire qui permettrait le même type d'intervention. Par ailleurs, l'ADN franco-suisse de Planair FR lui permet d'avoir une double vision sur le contexte français et suisse ce qui permettra de consolider un état des lieux complet, d'identifier les meilleures pratiques des deux côtés de la frontière et de faire plus facilement le lien avec les autres partenaires. Une autre entreprise française aurait un accès bien moins facile à l'information et une moins bonne connaissance de l'écosystème franco-suisse.

N'ayant pas la possibilité de positionner Planair comme partenaire à la fois français et suisse dans la proposition, nous avons ainsi proposé que Planair FR intervienne en sous-traitance de Planair CH, ce qui induit un montant de sous-traitance certain. Nous sommes convaincus que cette double-culture est un atout pour le projet et permettra d'enrichir les échanges avec les autres partenaires du consortium ainsi qu'avec tous les interlocuteurs du projet.

Quant au budget du projet, nous sommes prêts à le réévaluer en fonction des cofinancements disponibles mais pouvons également étoffer le jeu de livrables proposé.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme de SAINT LAURENT présente le projet BOUCL'ENER, qui est classé dans la priorité 1 sous l'objectif spécifique 2.2 portant sur les énergies renouvelables et le développement des sources d'énergie renouvelables. Ce projet a une durée d'un peu moins de 2,5 ans, et vise principalement à explorer et diffuser des solutions innovantes pour favoriser le développement des énergies renouvelables. L'objectif est notamment de permettre aux consommateurs locaux d'accéder directement à ces énergies à des prix maîtrisés, en optimisant la part des consommations d'électricité couvertes par une production locale renouvelable et en analysant les mécanismes tarifaires pour améliorer les économies sur les factures. Le projet comporte quatre actions principales :

- Une étude détaillée comparant les cadres réglementaires français et suisse pour mieux comprendre les similitudes et divergences.
- Des actions pilotes sur plusieurs sites français et suisses pour expérimenter la mise en œuvre des boucles locales d'énergie.
- La valorisation des résultats par des actions de dissémination des propositions de mesures de soutien aux politiques publiques et le soutien à des actions de répliation sur le territoire transfrontalier.
- Des actions de communication visant à dépasser le périmètre transfrontalier.

Ce projet compte quatre partenaires : deux associations en France, INNOVALES en Haute-Savoie et l'association des centrales villageoises dans le Rhône, ainsi que deux entreprises suisses, PLANAIR SA et Forces électriques de la Goule. Le budget du projet s'élève à 677 000 euros, parfaitement réparti entre la France et la Suisse à la suite d'une révision entre le pré-comité et le comité. Le budget français est de 342 675,90 euros, dont 274 141,80 euros de FEDER.

M. QUADRONI expose que, du côté suisse, le plan de financement et le budget du projet s'élèvent à 320 000 francs suisses, dont 120 000 francs suisses sont sollicités au titre de la NPR et 50 000 francs suisses sont sollicités auprès des cantons de Berne et de Vaud. Le canton de Berne s'est exprimé favorablement sur le projet, tandis que le canton de Vaud avait émis quelques réserves concernant la plus-value du partenariat, notamment en ce qui concerne des dépenses sous-traitées en France. Des compléments ont été apportés par le porteur concernant le partenariat et les dépenses sous-traitées. Il est également noté que la Romande Énergie s'est exprimée favorablement pour participer par le biais d'un site d'expérimentation. Concernant le financement des cantons de Vaud et de Berne, bien que cela ne soit pas mentionné dans le document de séance, il a été confirmé depuis.

Mme de SAINT LAURENT indique qu'en ce qui concerne l'état de l'instruction en France, il n'y avait pas de remarque particulière ni de réserve émanant des avis métiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des services de l'État. Étant donné que ce projet n'est soumis ni à la commande publique ni aux aides d'État, il n'y a eu aucun problème spécifique à l'instruction.

M. QUADRONI ajoute que le projet a également été analysé du point de vue de la NPR et il a été jugé éligible à celle-ci, car il expérimente de nouvelles solutions dans les boucles d'énergie et doit développer toute une nouvelle filière.

Mme TRUCHOT soulève la question de la ligne métier Suisse restant à 12,50, ce qui lui semble un peu étrange.

M. QUADRONI répond en expliquant qu'un avis métier avait été rendu en amont du pré-comité, où le canton de Vaud avait émis des réserves sur le partenariat. Cependant, cette information n'a pas été actualisée et les notes du pré-comité ont été conservées. En revanche, le canton de Berne a émis un avis favorable. Le processus a été quelque peu différent pour ce projet au sein du canton de Berne, où les différents services n'ont pu remplir la fiche d'évaluation, ce qui a compliqué la situation.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024	Favorable
--	-----------

ELECTRIVERT

IDENTIFICATION

Nom du projet		ELECTRIVERT : Valorisation de la biomasse en électricité	
Identifiant SYNERGIE		20477	
Nom du chef de file FR		Université de Bourgogne – Laboratoire ICB	
Nom du chef de file CH		Haute École d'Ingénierie de Sion HEI-VS, HES-SO Valais	
Durée du projet	Date de démarrage	01/09/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/08/2027	
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables en accord avec la Directive énergies renouvelables (UE) 2018/2001, notamment les critères de durabilité précisés dans celle-ci	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche préprojet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	14/09/2023	10/11/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Bourgogne – Laboratoire ICB	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Bourgogne	Côte-d'Or
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Territoire de Belfort
Synops Conseil	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Bourgogne	Côte-d'Or
Haute Ecole d'Ingénierie de Sion HEI-VS, HES-SO Valais	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Valais
Celectis Sarl	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Valais
Haute Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Fiaxell Sarl	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet a pour objectif de valoriser l'énergie disponible apportée par la biomasse (principalement le biogaz) et de promouvoir sa conversion en électricité par des systèmes de pile à combustible SOFC. Un état des lieux concernant la production, la valorisation et la distribution de biogaz sur le territoire de coopération Interreg CH-FR, sera dressé. Les objectifs des deux pays concernant la distribution et la promotion du biogaz pourront ainsi être exposés et comparés. Le but est de sensibiliser les acteurs de ces filières afin de créer des nouveaux producteurs de biogaz et de multiplier l'installation de piles à combustible dans les habitations permettant de transformer la biomasse en électricité verte et en chaleur utilisée sur place.

Actions principales

Le projet aura une durée de trois ans pour permettre, d'une part de travailler sur plusieurs saisons de production de biogaz afin de tester et améliorer les équipements pilotes, et, d'autre part, de développer les recherches sur la mise au point des matériaux et des stacks fonctionnant sous biogaz. 6 activités sont envisagées :

- Coordination globale du projet comprenant sa gestion administrative et financière
- État des lieux de la production de biogaz sur les régions et dissémination
- Production et livraison du biogaz
- Production des démonstrateurs avec la technologie SOFC (10W et 50W)
- Fabrication et test des interconnecteurs
- Transformation catalytique du biogaz et bilan de fonctionnement des démonstrateurs

Résultats attendus

L'état des lieux concernant la biomasse apportera une vision claire de sa production, sa distribution et son utilisation sur le territoire de coopération. Il confortera la volonté politique de valoriser la biomasse et en particulier le biogaz en France et en Suisse. En ce qui concerne la technologie SOFC, les cellules de 10W seront testées sous biogaz et le principal résultat sera la fabrication d'un stack de 50 W fonctionnant au biogaz comme démonstrateur du projet.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,04559 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	360 075,20	339 084,06	699 159,26
Frais de bureau et administratifs	54 011,28	50 857,37	104 868,65
Frais de déplacement et d'hébergement	54 011,28	7 120,45	61 131,73
Frais liés au recours à des compétences et services externes	9 300,00	0,00	9 300,00
Dépenses d'équipement	88 110,00	52 540,78	140 650,78
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	565 507,76	449 602,66	1 015 110,42
%	55.71%	44.29%	100.00%

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	113 101,55	20.00	188 205,77	41.86	301 307,32	29.68
Université de Bourgogne - Laboratoire ICB	46 182,00	8.17	0,00	0.00	46 121,00	4.55
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	45 599,55	8.06	0,00	0.00	45 599,55	4.49
Synops Conseil	21 320,00	3.77	0,00	0.00	21 320,00	2.10
Haute Ecole d'Ingénierie de Sion HEI-VS, HES-SO Valais	0,00	0.00	74 654,96	16.60	74 654,96	7.35
Haute Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	0,00	0.00	23 630,28	5.26	23 630,28	2.33
Celectis Sarl	0,00	0.00	54 370,56	12.09	54 370,56	5.36
Fiaxell Sarl	0,00	0.00	35 549,98	7.91	35 549,98	3.50
FEDER	452 406,21	80.00	0,00	0.00	452 406,21	44.57
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	146 382,25	32.56	146 382,25	14.42
Contreparties publiques	0,00	0.00	115 014,63	25.58	115 014,63	11.33
Canton Valais	0,00	0.00	94 102,87	20.93	94 102,87	9.27
Canton Vaud	0,00	0.00	20 911,76	4.65	20 911,75	2.06
Total des financements	565 507,76	55.71	449 602,66	44.29	1 015 110,42	100.00
Total éligible	565 507,76	100.00	449 602,66	100	1 015 110,42	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.95640 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	344 375,92	324 300,00	668 675,92
Frais de bureau et administratifs	51 656,39	48 640,00	100 296,39
Frais de déplacement et d'hébergement	51 656,39	6 810,00	58 466,39
Frais liés au recours à des compétences et services externes	8 894,52	0,00	8 894,52
Dépenses d'équipement	84 268,40	50 250,00	134 518,41
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	540 851,62	430 000,00	970 851,62
%	55.71%	44.29%	100.00%

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	108 170,32	20.00	180 000,00	41.86	288 170,32	29.68
Université de Bourgogne - Laboratoire ICB	44 168,46	8.17	0,00	0.00	44 168,46	4.55
Université de Technologie de Belfort- Montbéliard	43 611,41	8.06	0,00	0.00	43 611,41	4.49
Synops Conseil	20 390,45	3.77	0,00	0.00	20 390,45	2.10
Haute Ecole d'Ingénierie de Sion HEI-VS, HES-SO Valais	0,00	0.00	71 400,00	16.60	71 400,00	7.35
Haute Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	0,00	0.00	22 600,00	5.26	22 600,00	2.33
Celectis Sarl	0,00	0.00	52 000,00	12.09	52 000,00	5.36
Fiaxell Sarl	0,00	0.00	34 000,00	7.91	34 000,00	3.50
FEDER	432 681,30	80.00	0,00	0.00	432 681,30	44.57
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	140 000,00	32.56	140 000,00	14.42
Contreparties publiques	0,00	0.00	110 000,00	25.58	110 000,00	11.33
Canton Valais	0,00	0.00	90 000,00	20.93	90 000,00	9.27
Canton Vaud	0,00	0.00	20 000,00	4.65	20 000,00	2.06
Total des financements	540 851,62	55.71	430 000,00	44.29	970 851,62	100.00
Total éligible	540 851,62	100.00	430 000,00	100	970 851,62	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier est complet. Les pièces complémentaires attendues, notamment au sujet de la commande publique, ont été fournies par les porteurs. Les deux avis métiers reçus sont favorables. Le plan de travail a été restructuré par le chef de file pour gagner en lisibilité. Les dépenses hors zone s'élèvent à 60%, toutefois, les porteurs démontrent l'impact sur la zone de coopération en respectant les critères du Programme.

Synthèse des notes : **66.50/100**

Côté Suisse :

Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés. Les cantons de Vaud et du Valais n'ont pas encore confirmé formellement leurs cofinancements respectifs. Le plan de financement doit être stabilisé d'ici le comité de suivi.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.50	23.10	34.00	33.30	30.73

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Il a été demandé au porteur de redimensionner le WP1 afin que les livrables ne soient pas un doublon de ce qui existe déjà au niveau cantonal mais qu'ils soient complémentaires, intègrent formellement les études déjà existantes et apportent une plus-value. Il est fort probable que ce redimensionnement permette une réduction du budget consacré à ce WP côté suisse.

Le porteur a été informé que, pour le canton du Valais, il est important que cette nouvelle technologie puisse être testée et implémentée avec au minimum un acteur de terrain valaisan dans le domaine agricole. Il a été demandé au chef de file suisse de fournir une preuve formelle d'engagement de la part d'un consortium d'élevage ou d'une société agricole localisée en Valais.

Deux clarifications techniques ont également été demandées, sans nécessité d'une modification du projet :

- Il est précisé dans le descriptif du projet qu'« il est indispensable d'identifier le système nécessaire minimal de purification du biogaz ... ». Or, ce sujet ne semble pas être abordé dans le projet. Il serait important de connaître les exigences pour l'injection de biogaz dans le réseau de gaz naturel de part et d'autre de la frontière, et les conditions nécessaires à respecter pour le gaz qui alimente les piles à combustible.
- Le projet de recherche soulève la problématique du développement d'une pile à combustible pouvant fonctionner avec du biogaz peu traité. Toutefois, selon les législations en vigueur en Suisse, il n'est pas possible d'injecter du biogaz sans un traitement relativement poussé pour supprimer notamment le sulfure d'hydrogène. Il est vraisemblable que, si la pile à combustible n'est pas située à l'endroit même de la production de biogaz, l'apport de biogaz provenant du réseau soit très proche du gaz naturel. Pourriez-vous nous transmettre des éléments complémentaires confirmant la possibilité d'utilisation d'un biogaz peu traité qui est l'un des éléments innovant du projet ?

Finalement, le porteur a été prié de s'enquérir auprès des cantons du Valais et de Vaud de leur potentielle participation financière au regard des réponses apportées aux compléments demandés. Concernant le plan de financement, les sollicitations fédérales et cantonales sont déséquilibrées. Bien que cela ne soit pas bloquant, le canton du Valais a émis la possibilité d'augmenter sa part de co-financement. Cette augmentation viendrait réduire la part de co-financement fédéral (cela afin de maintenir un niveau d'équilibre au niveau du programme Interreg). Si besoin, il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement avant le délai indiqué.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

1. Les partenaires sont en échange avec le canton de Vaud pour en savoir plus sur ce mandat. L'état des lieux prévu englobe un périmètre plus large et vise à comparer les différentes approches dans le territoire concerné par le projet (France et Suisse) et à mettre l'accent sur l'utilisation du biogaz agricole dans une pile à combustible SOFC. Cette étude devrait permettre aux cantons d'établir des stratégies à destination des décideurs politiques et de promouvoir de nouveaux investissements dans ce domaine.

Par ailleurs, l'état des lieux sera pris en charge par le partenaire français SYNOPS et n'affecte pas le budget suisse.

2. Le service de l'agriculture du canton du Valais a montré son intérêt et fourni une lettre d'intérêt.

3. Le projet vise à tester et à prouver que la nouvelle technologie SOFC est idéale pour convertir le biogaz agricole en électricité et en chaleur. En Suisse, la qualité du biogaz exigée pour sa réinjection dans le réseau gaz est régie principalement par les directives de l'Association suisse du gaz et de l'eau (SVGW). En France, la qualité du biogaz exigée pour sa réinjection dans le réseau gaz est notamment régie par : Norme NF EN 16723-1 ; Code de l'énergie ; Arrêté du 23 novembre 2020 relatif aux conditions d'injection du biométhane dans les réseaux de gaz naturel.

Les principales exigences en termes de qualité de gaz nécessaire pour les piles à combustible SOFC sont disponibles dans le document. Le WP2 se concentre sur le développement d'une unité de purification du biogaz, en particulier pour l'élimination des composés soufrés, afin de répondre aux besoins du WP5.

4. L'objectif final est de développer un système énergétique (électricité et chaleur) à l'échelle d'une exploitation agricole par l'implantation d'un système réversible (rSOC) avec une installation biogaz et du photovoltaïque. Le biogaz ne serait ainsi pas injecté dans le réseau gaz. L'utilisation d'une pile à combustible SOFC ne nécessite pas de supprimer le CO₂ du méthane. Il s'agira de démontrer le système réversible complet produisant de l'électricité et de la chaleur en mode pile à combustible (SOFC) à partir de biogaz (60% CH₄, 40% CO₂) tout en récupérant le CO₂ en sortie de pile. Ce CO₂ serait ensuite converti en méthane de synthèse en mode co-électrolyse (SOEC) pour être réinjecté dans le réseau (biogaz upgrading).

De plus, nous voulons identifier la composition du biogaz issu du petit-lait pour offrir une solution supplémentaire aux laiteries pour valoriser ce déchet et valoriser le gaz produit via une pile SOFC, ce qui n'a jamais encore été réalisé.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme MUSSET présente le projet intitulé « valorisation de la biomasse en électricité », inscrit dans la priorité 1 de la transition écologique et répondant à l'objectif spécifique 2.2 sur les énergies renouvelables. Les chefs de file sont la Haute École d'Ingénierie de Sion Valais en Suisse et l'Université de Bourgogne laboratoire ICB en France. Le projet compte au total sept partenaires issus de l'enseignement supérieur et des entreprises industrielles, dont trois français et quatre suisses. Il se situe dans les cantons de Vaud et du Valais en Suisse, ainsi que dans le département du Territoire de Belfort en France. Parmi les trois partenaires français, deux se trouvent en dehors de la zone de coopération à Dijon, mais les résultats impacteront principalement le territoire de coopération.

Le projet est prévu pour une durée de trois ans, du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027, avec deux objectifs principaux : établir un état des lieux sur la production, la valorisation et la distribution de biogaz en Suisse et en France, et valoriser le biogaz issu de la méthanisation de la biomasse par une conversion électrochimique en électricité verte et en chaleur grâce à la pile à combustible SOFC. Pour cela, deux démonstrateurs seront élaborés pendant le projet. Les activités prévues permettront de travailler sur la production de biogaz pour tester et améliorer les équipements pilotes, ainsi que sur le développement des recherches sur les matériaux et les stacks fonctionnant sous biogaz. Un état des lieux apportera une vision claire de la production, de la distribution et de l'utilisation du biogaz sur le territoire de coopération, et le principal résultat concernant la technologie SOFC sera le démonstrateur d'un stack de 50 W fonctionnant au biogaz.

Le budget total a légèrement été modifié depuis la dernière fois et atteint désormais 1 015 110,42 euros, équilibré approximativement entre la France et la Suisse, avec 56 % en France et 44 % en Suisse. Il n'y a aucun cofinancement du côté français, le taux FEDER étant maintenu à 80 % et le montant total du FEDER s'élevant à 452 406,21 euros, sans changement par rapport à la dernière fois. Les dépenses hors zone représentent 60 % du coût total français.

Mme FAIST expose que le budget suisse s'élève à 430 000 francs suisses, avec une demande de 140 000 francs suisses de fonds fédéraux NPR, 90 000 francs suisses de cofinancement du canton du Valais et 20 000 francs suisses de cofinancement vaudois. Le projet est jugé éligible à la NPR, car il permettra de mettre en réseau des acteurs clés de la recherche et de l'innovation pour renforcer leurs connaissances mutuelles et améliorer leurs synergies. Les cofinancements cantonaux ont été confirmés, les réserves des cantons de Vaud et du Valais ont été levées, et les deux cantons ont exprimé un avis favorable.

Mme MUSSET revient sur l'instruction côté français, indiquant que le dossier est complet et que le chef de file français est très réactif, permettant de récupérer les documents manquants dans les délais impartis. Les objectifs, activités et résultats sont globalement cohérents, le budget présenté est proportionnel aux activités prévues et le projet répond bien aux indicateurs du programme. Elle précise que l'Université de Bourgogne et l'UTBM sont soumises à la commande publique, mais que les documents nécessaires sont disponibles pour assurer la conformité avec les règles de l'Union européenne. Le projet se trouve hors champ des aides d'État pour l'Université de Bourgogne et l'UTBM, tandis que pour le partenaire privé le régime CTE sera appliqué.

M. le Président souhaite s'adresser au canton du Valais pour savoir si la réserve mentionnée est levée par ce dernier.

M. GROSJEAN indique qu'ils ont effectivement reçu deux lettres d'engagement du fournisseur de biogaz d'origine agricole. Il précise que la réserve est levée du côté valaisan, et du côté vaudois, elle a été levée depuis le 9 avril 2024, comme convenu.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024	Favorable
--	-----------

DECLICC

IDENTIFICATION

Nom du projet		DECLICC - Dispositif Educatif et Coopératif pour Les Initiatives face au Changement Climatique	
Identifiant SYNERGIE		20476	
Nom du chef de file FR		CPIE du Haut-Jura	
Nom du chef de file CH		La Maison de la Rivière	
Durée du projet	Date de démarrage	01/09/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2026	
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.4 : Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche préprojet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	14/09/2023	09/11/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
CPIE du Haut-Jura	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Jura
CPIE du Haut-Doubs	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
La Maison de la Rivière	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Parc naturel régional Jura vaudois	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région lémanique	Vaud

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Quatre acteurs français et suisses de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable s'associent pour un projet transfrontalier expérimental et cohérent au bénéfice des scolaires, afin d'améliorer leurs connaissances sur le changement climatique et susciter leur implication dans une dynamique citoyenne. Des moyens et ressources en ingénierie pédagogique seront mutualisés, une stratégie pédagogique et une méthodologie d'intervention seront co-élaborées donnant lieu à un programme de sensibilisation commun. Une 1^{ère} année scolaire verra la sensibilisation concomitante de 34 classes.

Grâce à ce programme, les élèves pourront appréhender les enjeux climatiques tant globaux que locaux. Lors d'une année scolaire, le prolongement de l'accompagnement de 8 classes-pilotes encouragera une culture de la résilience et la mise en place d'actions concrètes par les écoliers. Un bilan pédagogique sera réalisé et la méthode pédagogique conçue à des fins de reproductibilité sera évaluée. Celle-ci sera diffusée largement en vue d'un essaimage à plus grande échelle et dans le cadre de la formation des enseignants.

Actions principales

Le projet s'articule autour de 3 actions principales :

- Action 1 : Réflexion et ingénierie pédagogique en vue d'une stratégie d'actions commune et la définition d'un programme éducatif innovant franco-suisse sur le changement climatique.
- Action 2 : Déploiement et animation de la campagne éducative dans les territoires transfrontaliers.
- Action 3 : Évaluation de la méthodologie pédagogique et production d'un livrable diffusable en vue de l'essaimage du projet.

Résultats attendus

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- Le partage des connaissances et la mutualisation de l'expérience, des compétences, des moyens et des outils des structures partenaires du projet DECLICC ;
- La définition d'une stratégie éducative franco-suisse au regard des enjeux du changement climatique ;
- L'élaboration d'un programme éducatif et d'une méthodologie d'intervention adaptée à destination des élèves issus de la zone de coopération transfrontalière portant sur le changement climatique ;
- L'animation du programme pédagogique au bénéfice de 42 classes, soit 1050 élèves environ. Ce qui représente 200 interventions au total visant la sensibilisation des élèves aux enjeux du changement climatique, la transmission des connaissances, l'incitation au changement de comportements et, in fine, de les préparer à agir en tant que citoyen ;
- Le développement de l'esprit collaboratif des élèves bénéficiaires du projet via la mise en œuvre d'échanges dématérialisés entre les classes engagées dans le programme ;
- Le renforcement, pour les publics cibles du projet, de la « culture des solutions » et, pour les territoires, des dynamiques territoriales en vue de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un processus d'évaluation de la méthode pédagogique conçue ;
- La production et la diffusion large d'une méthodologie pédagogique reproductible aux acteurs de l'Arc jurassien.

BUDGET DU PROJET (en €)

Projet ≤ 200 000€

Pour les projets dont le coût total français est inférieur ou égal à 200 000 €, l'article 53 du Règlement (UE) 2021/1060 impose le recours exclusif aux OCS. Seules les catégories de coûts auxquelles le taux forfaitaire s'applique peuvent être remboursées au réel. Ainsi, pour ces projets, l'ensemble des postes de dépenses hors personnel est obligatoirement calculé sur la base d'un taux forfaitaire de 40% des frais de personnels directs éligibles.

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,04559 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	137 077,26	144 335,00	281 412,26
Frais de bureau et administratifs	13 707,73	21 650,27	35 358,00
Frais de déplacement et d'hébergement	13 707,73	3 764,12	17 471,85
Frais liés au recours à des compétences et services externes	13 707,73	5 227,94	18 935,67
Dépenses d'équipement	13 707,73	3 136,76	16 844,49
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	191 908,18	178 114,09	370 022,27
%	51.86 %	48.14 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	38 381,63	20.00	44 278,87	24.86	82 660,50	22.34
CPIE du Haut-Doubs	19 188,89	10.00	0,00	0.00	19 188,89	5.19
CPIE du Haut-Jura	19 192,74	10.00	0,00	0.00	19 192,74	5.19
La Maison de la Rivière	0,00	0.00	26 069,66	14.64	26 069,66	7.05
Parc naturel régional Jura vaudois	0,00	0.00	18 209,21	10.22	18 209,21	4.92
FEDER	153 526,55	80.00	0,00	0.00	153 526,55	41.49
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	62 735,26	35.22	62 735,26	16.95
Canton Vaud	0,00	0.00	62 735,26	35.22	62 735,26	16.95
Contreparties privées	0,00	0.00	71 099,96	39.92	71 099,96	19.22
Fondation Minerva	0,00	0.00	71 099,96	39.92	71 099,96	19.22
Total des financements	191 908,18	51.86	178 114,09	48.14	370 022,27	100.00
Total éligible	191 908,18	100.00	178 114,09	100.00	370 022,27	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.95640 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	131 100,70	138 042,00	269 142,70
Frais de bureau et administratifs	13 110,07	20 706,32	33 816,39
Frais de déplacement et d'hébergement	13 110,07	3 600,00	16 710,07
Frais liés au recours à des compétences et services externes	13 110,07	5 000,00	18 110,07
Dépenses d'équipement	13 110,07	3 000,00	16 110,07
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	183 540,98	170 348,32	353 889,30
%	51.86 %	48.14 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	36 708,19	20.00	42 348,32	24.86	79 056,51	22.34
CPIE du Haut-Doubs	18 352,25	10.00	0,00	0.00	18 352,25	5.19
CPIE du Haut-Jura	18 355,94	10.00	0,00	0.00	18 355,94	5.19
La Maison de la Rivière	0,00	0.00	24 933,02	14.64	24 933,02	7.05
Parc naturel régional Jura vaudois	0,00	0.00	17 415,329	10.22	17 415,29	4.92
FEDER	146 832,78	80.00	0,00	0.00	146 832,78	41.49
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	60 000,00	35.22	60 000,00	16.95
Canton Vaud	0,00	0.00	60 000,00	35.22	60 000,00	16.95
Contreparties privées	0,00	0.00	68 000,00	39.92	68 000,00	19.22
Fondation Minerva	0,00	0.00	68 000,00	39.92	68 000,00	19.22
Total des financements	183 540,97	51.86	170 348,31	48.14	353 889,28	100.00
Total éligible	183 540,97	100.00	170 348,31	100.00	353 889,28	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier a été complet dès son dépôt de novembre. La qualité de la candidature et la rigueur de classement des fichiers sont remarquables, la gestion administrative et financière mise en place par le partenariat est qualitative. Le plan de travail, les livrables et les indicateurs sont cohérents, l'impact positif sur la zone de coopération est avéré. Les avis métiers reçus sont favorables.

Synthèse des notes : **84.88 /100**

Côté Suisse :

Le canton de Vaud n'a pas confirmé formellement son financement. La Fondation Minerva doit également encore confirmer formellement son co-financement. Le plan de financement doit être stabilisé d'ici le comité de suivi.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
41.88	40.00	43.00	36.30	40.30

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Le porteur a été prié de s'enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

-

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme MUSSET explique que DECLICC est l'acronyme du Dispositif Éducatif et Coopératif pour Les Initiatives face au Changement Climatique. Ce projet se situe dans la priorité 1 de la transition écologique, dans l'objectif spécifique 2.4, relatif à l'adaptation au changement climatique. Les chefs de file sont la Maison de la Rivière en Suisse et le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Haut Jura en France, avec le CPIE du Haut-Doubs comme partenaire français, tous acteurs dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le projet est localisé dans le périmètre de la zone de coopération : Doubs et Jura en France, et le canton de Vaud en Suisse. Il est prévu pour une durée de 28 mois, du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2026.

Ce projet vise à améliorer les connaissances des élèves sur le changement climatique et à susciter leur implication dans une dynamique citoyenne. Une stratégie pédagogique et une méthodologie d'interventions seront co-élaborées pour créer un programme de sensibilisation innovant franco-suisse, déployé dans le cadre d'une campagne éducative impliquant 34 classes lors de la première année scolaire. Environ 200 interventions sont programmées pour environ 1 050 élèves des deux côtés de la frontière. La méthodologie pédagogique sera évaluée et largement diffusée auprès des professionnels de l'éducation à l'environnement.

Le projet bénéficie de l'utilisation de la nouvelle OCS à 40 %, ce qui simplifie les remontées de dépenses. Le plan de financement ne présente aucun cofinancement en France, avec un taux FEDER à 80 %. Le montant total de FEDER sollicité est de 153 526 euros. Le dossier était complet dès son dépôt en novembre dernier, démontrant la qualité de la candidature et la rigueur de classement des fichiers, ainsi que la gestion administrative et financière mise en place. Les partenaires français sont soumis à la commande publique, mais comme ils présenteront uniquement des frais de personnels, cela ne pose pas de problème.

Sur le plan technique, la région Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL ont donné des avis favorables pour ce projet, totalisant ainsi 40,29 points.

Mme FAIST explique que dans la dernière version du dossier déposé, le budget suisse s'élevait à 170 350 francs suisses. Le projet ne sollicite pas de fonds NPR, mais il demande 60 000 francs suisses de cofinancement de la part du canton de Vaud. Sur ces 60 000 francs suisses, 50 000 ont été confirmés, mais les 10 000 francs suisses restants ne peuvent pas être confirmés pour l'instant, car il manque une référence dans le service concerné. Cette somme pourrait être assurée en autofinancement par les deux partenaires suisses. Le canton de Vaud a émis un avis favorable. Cependant, le cofinancement privé de 68 000 francs suisses indiqué dans le plan de financement n'a pas pu être confirmé, car ils ont finalement reçu seulement 5 000 francs suisses. Le projet ne pourra donc pas être programmé comme prévu. À la suite d'une demande du 15 mai, le porteur souhaite désormais revoir son plan de financement et son budget à la baisse, passant de 170 000 à 100 200 francs suisses. Les objectifs du projet resteront inchangés, seul le volume des prestations changera, et le budget revisité de 100 200 francs suisses est acquis. Il est à noter que ce remaniement à la baisse inclut le retrait d'un partenaire suisse, le Parc Naturel Régional du Jura Vaudois.

Mme COUSSOT exprime son incompréhension quant à l'option proposée, mentionnant des modifications de dernière minute concernant la composition du partenariat et le plan de financement côté suisse. Elle propose d'approuver le projet en l'état, vu que tous les éléments ont été fournis.

Mme GASSER explique que la veille du comité de suivi, ils ont appris que le plan de financement côté suisse devait être redimensionné, sensiblement à la baisse, impliquant le retrait d'un partenaire suisse. Le porteur de projet reste confiant quant à l'atteinte des objectifs du projet, cependant, ce plan de financement n'est pas celui qui figure dans les documents, ce qui nécessite une analyse pour déterminer si le projet reste pertinent tel qu'il est présenté. Elle souligne l'importance de connaître la position du canton de Vaud, principal co-financeur, mais suggère également d'obtenir l'avis du comité de suivi avant de programmer le projet, afin d'examiner les conséquences de cette modification du plan de financement et de procéder à une consultation écrite.

Mme COUSSOT souhaite ne pas retarder la programmation du projet. Elle souligne que les objectifs du projet demeurent inchangés, malgré un manque de 60 000 francs suisses par rapport à ce qui était prévu. Le porteur a explicité les raisons pour lesquelles certaines classes ne seraient pas incluses, soulignant que le partenariat avec des partenaires français avait déjà porté des projets dans le cadre du programme Interreg précédent. Elle estime donc qu'il ne serait pas judicieux de reporter le projet à novembre, mais plutôt de le maintenir.

Mme GASSER est d'avis contraire. Bien qu'une consultation écrite soit évoquée, elle permettrait aux partenaires français, notamment le porteur français et l'instruction française, d'analyser les informations récemment communiquées. Elle précise que cette option ne constitue pas un report au mois de novembre, mais plutôt une consultation écrite après l'analyse des informations.

M. ALPY attire l'attention sur le fait que les acteurs sur le terrain sont soumis à une certaine temporalité par rapport aux rentrées scolaires et aux propositions de programmes aux écoles pour ces activités. Il souligne l'importance de prendre rapidement une décision, car les écoles sont sollicitées dès le mois de juin pour la rentrée de septembre. Il insiste sur la nécessité d'une décision rapide pour permettre une communication et une adhésion des équipes pédagogiques.

Mme la co-présidente explique que la consultation écrite permettrait d'agir rapidement et qu'elle pourrait être réalisée d'ici la fin juin. Elle estime que l'information a déjà été diffusée et que les communautés de communes se sont déjà positionnées puisque les classes ont déjà été sélectionnées. Elle souligne l'importance de la rigueur financière et de la responsabilité, et estime que la consultation écrite permettra d'appliquer ces principes tout en assurant une visibilité rapide aux porteurs de projet.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024	Ajourné Consultation écrite programmée en juin 2024
---	--

IDENTIFICATION

Nom du projet		JURA 2050	
Identifiant SYNERGIE		20489	
Nom du chef de file FR		Université de Franche-Comté	
Nom du chef de file CH		Université de Neuchâtel	
Durée du projet	Date de démarrage	01/09/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	28/02/2027	30 mois
Priorité du programme		P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique	
Objectif spécifique du programme		OS RSO2.4 : Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche préprojet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	15/09/2023	06/11/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Franche-Comté	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Saline Royale d'Arc et Senans	Infrastructure et fournisseurs de services	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Université de Neuchâtel	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
HEPIA	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
Fondation Rurale Interjurassienne	Groupe d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Jura

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet vise à contribuer à rendre plus résilients les acteurs du massif du Jura dans un contexte de changements climatiques majeurs. Il s'agit de proposer des outils de formation et de sensibilisation construits à partir de la collecte d'expériences d'acteurs locaux qui se saisissent déjà de la question climatique en proposant des innovations adaptées à leur situation.

Actions principales

Le projet se décline en 4 volets :

- Partager les savoirs des deux côtés de la frontière au travers de l'Organisation d'un colloque transfrontalier, de la publication d'un ouvrage ainsi que de la création d'un site web et d'une base de métadonnées environnementales sur le Jura.
- Observer les changements en cours, comprendre leurs mécanismes : création de 20 "fiches actions" décrivant une sélection de pratiques de transformation mises en place par des acteurs du Massif du Jura et de 5 à 10 "fiches processus".
- Formation et sensibilisation pour préparer l'avenir, former les professionnels, les étudiants, les élus et le grand public à la transition.
- Assurer la coordination et la communication du projet.

Résultats attendus

Le projet contribuera à la résilience du système social, environnemental et économique de l'Arc Jurassien en renforçant, par la formation, les capacités d'anticipation et de gestion adaptatives des acteurs locaux et régionaux. Les innovations promues notamment dans les domaines agricoles, forestiers, de la conservation et du tourisme, ainsi que la sensibilisation aux enjeux et à la nécessité de l'adaptation climatique, valoriseront le développement d'innovations durables et résilientes dans un contexte de changement climatiques. Pour les secteurs agricoles et forestiers, cela se fera automatiquement en lien avec l'utilisation résiliente de ressources locales (sols, eau, énergie, etc. Plus généralement, la diffusion et la pérennisation d'une formation professionnelle et d'une sensibilisation

générale aux enjeux de l'adaptation climatique contribuera à rendre l'économie régionale plus résiliente et mieux armées face aux défis du futur.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	463 239.93	664 889,47	1 128 129,40
Frais de bureau et administratifs	69 485.99	53 225,26	122 711,25
Frais de déplacement et d'hébergement	69 485.99	21 505,26	90 991,25
Frais liés au recours à des compétences et services externes	155 868.00	84 210,53	240 078,53
Dépenses d'équipement	10 000.00	0.00	10 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0.00	0.00	0.00
Contributions en nature	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses	768 079.91	823 830,52	1 591 910,43
%	48.25 %	51.75 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	153 615,98	20.00	208 834,53	25.41	362 973,90	22.80
Université de Franche-Comté	96 088,85	12.51	0,00	0.00	96 088,85	6.04
Saline Royale	57 527,13	7.49	0,00	0.00	57 527,13	3.61
HEPIA	0,00	0.00	78 515,80	9.53	78 515,80	4.93
Université de Neuchâtel - Institut d'Ethnologie	0,00	0.00	97684,22	11.86	97684,22	6.14
Fondation Rurale Interjurassienne	0,00	0.00	33 157,90	4.02	33 157,90	2.08
FEDER	614 463.93	80.00	0,00	0.00	614 463.93	38.60
Contreparties publiques	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	307 236,84	37.29	307 236,84	19.30
Contreparties publiques	0,00	0.00	307 235,76	37.29	307 235,76	19.30
Canton de Berne	0,00	0.00	76 808,94	9.32	76 808,94	4.82
Canton du Jura	0,00	0.00	76 808,94	9.32	76 808,94	4.82
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	76 808,94	9.32	76 808,94	4.82
Canton de Vaud	0,00	0.00	76 808,94	9.32	76 808,94	4.82
Total des financements	768 079,91	48.25	823 830,52	51.75	1 591 910,43	100.00
Total éligible	768 079,91	100.00	823 830,52	100.00	1 591 910,43	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.95 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	440 077,93	631 645,00	1 071 722,93
Frais de bureau et administratifs	66 011,69	50 564,00	116 575,69
Frais de déplacement et d'hébergement	66 011,69	20 430,00	86 441,69
Frais liés au recours à des compétences et services externes	148 074,60	80 000,00	228 074,60
Dépenses d'équipement	9 500,00	0,00	9 500,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	729 675.91	782 639,00	1 512 314,91
%	48.25 %	51.75 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	145 935.18	20.00	198 890,00	25.41	344 825,18	22.80
Université de Franche-Comté	91 284,41	12.51	0,00	0.00	91 284,41	6.04
Saline royale	54 650,77	7.49	0,00	0.00	54 650,77	3.61
HEPIA	0,00	0.00	74 590,00	9.53	74 590,00	4.93
Université de Neuchâtel - Institut d'Ethnologie	0,00	0.00	92 800,00	11.86	92 800,00	6.14
Fondation Rurale Interjurassienne	0,00	0.00	31 500,00	4.02	31 500,00	2.08
FEDER	583 740,73	80.00	0,00	0.00	583 740,73	38.60
Contreparties publiques	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	291 875,00	37.29	291 875,00	19.30
Contreparties publiques	0,00	0.00	291 874,00	37.29	291 874,00	19.30
Canton de Berne	0,00	0.00	72 968,50	9.32	72 968,50	4.82
Canton du Jura	0,00	0.00	72 968,50	9.32	72 968,50	4.82
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	72 968,50	9.32	72 968,50	4.82
Canton de Vaud	0,00	0.00	72 968,50	9.32	72 968,50	4.82
Total des financements	729 675,91	48.25	782 639,00	51.75	1 512 314,91	100.00
Total éligible	729 675,91	100.00	782 639,00	100.00	1 512 314,91	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier complet. Pas de difficulté particulière dans son traitement. Le chef de file, l'UFC, et le partenaire, la Saline Royale d'Arc et Senans, ont l'habitude des projets européens en général et des projets Interreg en particulier. Ils sont au fait des pièces à fournir pour le traitement du dossier et sont réactifs quant aux demandes exprimées par le SC français. Pas d'aides d'Etat sur ce dossier. Les actions du projet, les livrables prévus et les indicateurs renseignés sont cohérents avec la priorité I, OS 4 sur laquelle se positionne le projet. Les avis des trois services métiers consultés sont favorables.

Synthèse des notes : **72.67 /100**

Côté Suisse :

Le canton de Berne a émis un avis favorable et les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud ont émis un avis défavorable. Le projet ne tient notamment pas assez en compte les plans climat des cantons.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
32.67	13.44	40.00	35.60	30.39

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Présentation en Comité pour avis défavorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Défavorable

Côté Français :

Présentation au porteur des préconisations transmises par la DREAL à l'occasion de la consultation des services métiers lors de l'instruction du projet

Côté Suisse :

Il a été communiqué au porteur que plusieurs services cantonaux ont émis un avis défavorable quant au projet et ne seront pas en mesure de le soutenir en l'état. Les points suivants ont été relevés :

- Un manque de cohérence entre le projet et les différentes politiques publiques climatiques cantonales, et plus particulièrement des plans climats cantonaux. Toutefois, la thématique du projet demeure d'intérêt pour s'intégrer dans le cadre d'un projet Interreg France-Suisse. Le porteur est donc invité à contacter les différentes autorités cantonales compétentes et à intégrer formellement au projet les différentes politiques publiques. Cette démarche devrait permettre au porteur de redimensionner et clarifier le périmètre des domaines d'actions envisagées et les objectifs du projet afin qu'ils soient complémentaires et intégrés à ce qui est déjà mis en place aux niveaux cantonaux.

En termes de partenariat, le projet n'implique aucun partenaire vaudois, ni ne s'insère dans des dynamiques propres aux acteurs du tissu économique, touristique, agricole ou environnemental du canton. Bien que concerné territorialement par la thématique du changement climatique dans le Massif du Jura, le projet devra démontrer qu'il répond aux enjeux actuels de mobilisation des acteurs vaudois en matière de documentation, de formation et de gouvernance.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ

Le consortium du projet JURA 2050 a décidé de ne pas retirer son projet avant le Comité. Il a accompagné sa décision du message suivant :

“Le projet Jura 2050 est un projet interdisciplinaire dont le but est de partager et de diffuser des connaissances et pratiques territoriales durables au sein des différents corps composant notre société ; universitaires, professionnels, administrations, grand public. Son intérêt réside dans la complémentarité et la rencontre d’approches sectorielles, à une échelle intercantonale et transfrontalière s’appuyant sur un réseau étendu de compétences universitaires et professionnelles aspirant à partager leurs acquis, produire de nouveaux supports.

Le projet Jura 2050 s'inscrit également pleinement dans la volonté affichée par la Commission européenne d'inclure une dimension transversale dans les projets qu'elle finance, notamment par l'inclusion de thèmes connexes au thème principal des projets en question. C'est ce qui est expliqué clairement dans le rapport de la Commission européenne au Parlement européen (eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52024DC0049), et c'est dans cette dynamique que le projet Jura 2050 s'est construit.”

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme HALLIEZ présente le projet Jura 2050, il appartient à la priorité numéro 1, qui vise à placer le territoire sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique, avec pour objectif spécifique de renforcer l'adaptation au changement climatique. Elle précise que le projet débutera en septembre 2024 et se terminera en février 2027. Il est porté par l'Université de Franche-Comté côté français, en partenariat avec la Saline royale d’Arc-et-Senans, et par l'Université de Neuchâtel côté suisse, avec la haute école HEPIA et la Fondation rurale interjurassienne comme partenaires. L'objectif principal du projet est de contribuer à rendre plus résilients les acteurs du massif du Jura face aux changements climatiques majeurs en proposant des outils de formation et de sensibilisation construits à partir de l'expérience des acteurs locaux.

Le projet se décline en plusieurs volets, notamment le partage des savoirs des deux côtés de la frontière à travers l'organisation d'un colloque transfrontalier, la publication d'un ouvrage, la création d'un site web et d'une base de métadonnées environnementales sur le Jura, ainsi que l'observation des changements en cours et la compréhension de leurs mécanismes à travers la création de fiches action et de fiches processus. Les actions du projet visent à former et sensibiliser les professionnels, les étudiants, les élus et le grand public à la transition écologique. Les résultats attendus incluent une contribution à la résilience du système social, environnemental et économique de l’Arc jurassien, ainsi que la valorisation du développement d'innovations durables et résilientes dans un contexte de changement climatique.

Le budget côté français s'élève à 768 079,91 euros sur un total de 1 591 910,39 euros, avec un montant de 614 463,93 euros sollicités auprès du FEDER et aucun cofinancement prévu côté français. Il n'y a pas non plus d'aides d'État sur ce dossier, et les trois avis métiers consultés sont favorables, notamment ceux de la Direction de l'Agriculture, du service de l'évolution des pratiques, de la Direction de l'Agriculture, de la forêt bois, et du SGAR Bourgogne-Franche-Comté.

M. QUADRONI explique que côté Suisse, il s'agit d'un projet concernant les quatre cantons de l'Arc jurassien, à savoir Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud. Les quatre cantons ont été sollicités à hauteur d'un peu moins de 73 000 francs suisses, et le porteur de projet a également sollicité un cofinancement NPR de 291 000 francs pour couvrir un budget de 782 000 francs suisses. Le projet a été analysé par quatre cantons : Jura, Neuchâtel et Vaud ont émis un avis défavorable, tandis que le canton de Berne a émis un avis favorable.

Les trois avis défavorables étaient motivés par plusieurs raisons, mais M. QUADRONI estime que le point commun entre ces trois cantons était le manque de prise en compte des politiques publiques, notamment des plans climat cantonaux adoptés ces dernières années, ainsi que des actions pas assez tangibles ou trop éloignées du terrain. Les cofinancements n'ont pas été confirmés du point de vue de la NPR, et il y avait des doutes quant à l'éligibilité du projet. Au regard des avis métiers, il semble également y avoir une non-éligibilité à la NPR, mais aucune décision définitive n'a été prise puisque le projet ne peut techniquement pas être soutenu côté suisse en raison des cofinancements non confirmés et des trois avis défavorables sur le fond.

Mme HALLIEZ précise que les porteurs ont décidé de ne pas retirer leur projet avant le comité et qu'ils ont accompagné leur décision du message suivant :

« Le projet Jura 2050 est un projet interdisciplinaire dont le but est de partager et de diffuser des connaissances et pratiques territoriales durables au sein des différents corps composant notre société universitaire, professionnelle, administration et grand public. Son intérêt réside dans la complémentarité et la rencontre d'approches sectorielles à une échelle intercantonale et transfrontalière, s'appuyant sur un réseau étendu de compétences universitaires et professionnelles aspirant à partager leurs acquis et à produire de nouveaux supports. Le projet Jura 2050 s'inscrit également pleinement dans la volonté affichée par la Commission européenne d'inclure une dimension transversale dans les projets qu'elle finance, notamment par l'inclusion de thèmes connexes au thème principal des projets en question, comme expliqué clairement dans le rapport de la Commission européenne au Parlement européen, et c'est dans cette dynamique que le projet Jura 2050 s'est construit. »

M. ALPY note que cette structure redéposera probablement un dossier à l'automne, ce qui nécessitera certainement de la part de cette équipe un travail de proximité avec l'ensemble des cantons pour mieux expliciter et entendre l'ensemble des acteurs afin d'arriver à avoir un projet cohérent sur le massif du Jura, et qui intègre toutes les données. Il remarque au passage que des recours souvent inutiles à des cabinets d'études concernent de nombreux petits opérateurs comme eux, alors qu'il y a plein d'études qui sont faites, et il pense qu'il serait nécessaire d'avoir une banque de données partagée sur les stratégies et l'adaptation au changement climatique sur le long terme, car cela touche vraiment tous les corps de métier. Il estime qu'il faut capitaliser la donnée, car elle sert à tout le monde, et il exprime un certain ras-le-bol de financer de manière redondante des cabinets d'étude.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024	Défavorable
--	-------------

INTERLAB

IDENTIFICATION

Nom du projet		InterLab de l'Innovation	
Identifiant SYNERGIE		20478	
Nom du chef de file FR		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	
Nom du chef de file CH		Basel Area	
Durée du projet	Date de démarrage	01/09/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01/09/2027	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche préprojet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	15/09/2023	11/10/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
SACM	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Alsace	Haut-Rhin
Basel Area	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Nordwestschweiz	Basel-Landschaft
Ville de Delémont	Pouvoir public local	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Jura
Haute Ecole-ARC	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le projet « INTERLAB » a l'ambition de créer une plateforme franco-suisse commune dédiée à l'accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'innovation et relever les défis des transitions.

Cette plateforme est composée :

- de lieux réels, de part et d'autre de la frontière ;
- d'un lieu virtuel commun, composés d'outils numériques partagés ;
- d'une méthodologie commune, qui se base sur le rapprochement des outils des acteurs franco-suisse du consortium, ainsi que sur une mutualisation de moyens.

Le but opérationnel du projet sera d'accélérer l'innovation sur le terrain, grâce à une démarche coconstruite entre les partenaires académiques, les entreprises et la société civile.

Actions principales

- La première phase a pour objectif de définir les étapes pour la mise en œuvre d'une démarche commune d'accompagnement des porteurs de projets. Le but de ce travail est la définition d'une feuille de route précise qui sera le point de départ de la seconde phase du projet.
- La deuxième phase a pour objectif de mettre en œuvre la feuille de route prévisionnelle avec, en premier lieu, un travail important de définition précise de la démarche. Celle-ci sera testée dans le cadre de deux sessions d'une année chacune sur un panel d'une dizaine de projets à chaque fois. Cela permettra d'évaluer les marges de progression entre les deux sessions.
- La dernière phase aura pour objectif de définir le modèle économique qui devra permettre à INTERLAB de perdurer. L'ensemble de cette démarche sera jalonné d'actions de communication et surtout de manifestations et d'évènements de grande ampleur qui auront pour objectif de sensibiliser les populations aux problématiques des transitions, mais également de faire connaître notre démarche et d'identifier de potentiels projets qui pourraient bénéficier de l'accompagnement d'INTERLAB

Résultats attendus

A l'issue des 3 ans du projet, INTERLAB doit être une plateforme solide qui s'autofinance et un instrument établi de coopération dans le domaine de l'innovation au service des transitions. L'objectif est de déployer une plateforme pérenne commune, d'abord sur les sites pilotes, puis sur d'autres sites.

Les actions, outils, équipements seront développés en commun et leur utilisation sera partagée au sein de la plateforme qui prendra deux formes : une déclinaison physique, dans les différents lieux et une déclinaison numérique au moyen d'une plateforme informatique, qui sera également initiée dans le cadre de ce projet.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	329 870,35	838 061,21	1 167 931,56
Frais de bureau et frais administratifs	49 480,55	433 896,13	483 376,68
Frais de déplacement et d'hébergement	49 480,55	0,00	49 480,55
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00	101 944,78	101 944,78
Dépenses d'équipement	0,00	62 735,26	62 735,26
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	428 831,45	1 436 637,38	1 865 468,83
%	22.99 %	77.01 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	85 766,29	20.00	683 814,30	47.60	769 580,59	41.25
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	50 702,69	11.82	0,00	0.00	50 702,69	2.72
SACM	35 063,60	8.18	0,00	0.00	35 063,60	1.88
Haute Ecole - ARC	0,00	0.00	106 649,93	7.42	106 649,93	5.72
Ville de Delémont	0,00	0.00	470 514,43	32.75	470 514,43	25.22
Basel Area	0,00	0.00	106 649,94	7.42	106 649,94	5.72
FEDER	343 065,16	80.00	0,00	0.00	343 065,16	18.39
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	376 411,54	26.20	376 411,54	20.18
Contreparties publiques	0,00	0.00	376 411,54	26.20	376 411,54	20.18
Canton Jura	0,00	0.00	376 411,54	26.20	376 411,54	20.18
Total des financements	428 831,45	22.99	1 436 637,38	77.01	1 865 468,83	100.00
Total éligible	428 831,45	100.00	1 436 637,38	100.00	1 865 468,83	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.96 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	315 488,00	801 521,74	1 117 009,74
Frais de bureau et frais administratifs	47 323,20	414 978,26	462 301,46
Frais de déplacement et d'hébergement	47 323,20	0,00	47 323,20
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00	97 500,00	97 500,00
Dépenses d'équipement	0,00	60 000,00	60 000,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	410 134,40	1 374 000,00	1 784 134,40
%	22.99 %	77.01 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Auto-financement	82 026,88	20.00	654 000,00	47.60	736 026,88	41.25
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	48 492,05	11.82	0,00	0.00	48 492,05	2.72
SACM	33 534,83	8.18	0,00	0.00	33 534,83	1.88
Haute Ecole - ARC	0,00	0.00	102 000,00	7.42	102 000,00	5.72
Ville de Delémont	0,00	0.00	450 000,00	32.75	450 000,00	25.22
Basel Area	0,00	0.00	102 000,00	7.42	102 000,00	5.72
FEDER	328 107,52	80.00	0,00	0.00	328 107,52	18.39
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	360 000,00	26.20	360 000,00	20.18
Contreparties publiques	0,00	0.00	360 000,00	26.20	360 000,00	20.18
Canton Jura	0,00	0.00	360 000,00	26.20	360 000,00	20.18
Total des financements	410 134,40	22.99	1 374 000,00	77.01	1 784 134,40	100.00
Total éligible	410 134,40	100.00	1 374 000,00	100.00	1 784 134,40	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier est complet, le porteur est réactif et rigoureux. Les avis métiers sont tous très positifs.

Synthèse des notes : **74.44 /100**

Côté Suisse :

Le dossier est complet. Le canton du Jura a confirmé formellement son co-financement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
40.00	50.00	34.44	35.56	39.97

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

Il a été porté à l'attention du porteur qu'un travail sur la pérennisation du projet et le modèle de financement post-Interreg sera à mener dès le départ du projet.

Le porteur a été prié de s'enquérir auprès du canton du Jura de sa potentielle participation financière.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ

Une nouvelle version du formulaire a été transmise par le porteur.

- La date de fin du projet a été décalée du 30 septembre 2027 au 1 septembre 2027.
- Le nombre de livrables prévus a été réduit à 10 (contre 16 initialement) sans que cela ne modifie les workpackages et activités prévues.

Le budget et le plan de financement sont identiques.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme de SAINT LAURENT indique que ce projet est sur la priorité 2 et l'objectif spécifique 1.1, qui consiste à développer les capacités de recherche, d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe. Le projet InterLab de l'innovation sera mis en œuvre à partir de septembre 2024 pour une durée de 3 ans, l'objectif est de créer une plateforme franco-suisse commune dédiée à l'accompagnement des porteurs de projet pour favoriser l'innovation et relever le défi des transitions vers des modèles de production et de consommation plus durables et respectueux de l'environnement. Les principales actions consistent en la définition d'une démarche commune d'accompagnement des porteurs de projets, la mise en œuvre d'une feuille de route et la création d'une plateforme et de tests d'accompagnement de projet, ainsi que la définition et la mise en place d'un modèle économique pérenne. La plateforme sera composée de lieux réels de part et d'autre de la frontière, ainsi que d'un lieu virtuel commun avec des outils numériques adaptés. L'idée est d'avoir une méthodologie commune en rapprochant les outils des acteurs franco-suisse. À l'issue des 3 ans, l'objectif est d'avoir une plateforme solide capable de s'autofinancer et de développer un instrument établi de coopération dans le domaine de l'innovation.

Il s'agit d'un projet qui a un budget de 1 865 468,84 euros, très déséquilibré entre la France et la Suisse, puisque le budget français est de 428 831,45 euros dont 80 % de FEDER, soit 343 065,16 euros, ce qui représente 23 % du budget. Le déséquilibre du budget s'explique par la répartition de la mise en œuvre des actions, le projet reposant sur deux lieux physiques de part et d'autre de la frontière à Belfort et Delémont. Le site de Belfort motricité sera mis à disposition gracieuse du projet et n'apparaîtra donc pas dans le budget, tandis que la friche industrielle sur Delémont est valorisée dans le budget côté suisse bien que ce n'est pas pour cette action que les co-financements sont sollicités. Il était nécessaire de l'afficher dans le budget suisse. Le projet démontre sa plus-value transfrontalière par la participation de tous les partenaires à tous les événements.

Mme FAIST indique que le budget suisse s'élève à 1 374 000 francs suisses. Le projet sollicite 360 000 francs suisses de fonds fédéraux NPR et 360 000 francs suisses de cofinancement au canton du Jura. Le projet contribue à la mise en acte de la recherche et de l'innovation et soutient l'émergence de projets d'innovation. Il permettra de soutenir le développement de l'Arc jurassien dans un contexte de transition, et pour ces raisons, il a été jugé éligible à la NPR. Le cofinancement du canton du Jura a été confirmé et le canton a émis un avis favorable.

Mme de SAINT LAURENT relève qu'il n'y a pas de problème particulier du côté français à l'instruction, c'est un projet qui est bien monté, bien construit, et qui présente uniquement des frais de personnel, côté français. Le chef de file français, l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard, ainsi qu'une entreprise, SACM, qui est basée dans le Haut-Rhin, mais qui a des activités sur le Territoire de Belfort, sont les partenaires soumis à la réglementation sur les aides d'État sur le régime CTE. Tous les avis métiers sont favorables, que ce soit de la région Bourgogne-Franche-Comté ou des services de l'État, et il n'y a eu aucune réserve, que ce soit côté français ou suisse.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, Mme la Co-présidente PAGNOT valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024

Favorable

PLANETTE

IDENTIFICATION

Nom du projet		PLA.N.E.T.T.E.	
Identifiant SYNERGIE		20467	
Nom du chef de file FR		Pôle métropolitain du Genevois français	
Nom du chef de file CH		Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	
Durée du projet	Date de démarrage	01/04/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/03/2027	
Priorité du programme		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
Objectif spécifique du programme		OS RSO1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche préprojet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	14/09/2023	06/11/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Pôle métropolitain du Genevois français	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Haute-Savoie
Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	Agence sectorielle	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
Office Cantonal de l'énergie	Agence sectorielle	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, et des organisations professionnelles de l'emploi- formation- orientation afin de faciliter la transition professionnelle, l'employabilité et la compétitivité à l'échelle d'un territoire en s'appuyant sur 2 axes :

- Soutien au développement d'usages numériques pour les usagers
- Création partages données numériques franco-suisse pour les professionnels de l'employabilité

Actions principales

Le projet s'articule autour de 2 axes :

- Axe 1 : le développement de fiches compétences-métiers-verts numérisées et d'un « quiz métiers interactif » et la mise en place de nouveaux équipements du réseau cité des métiers.
- Axe 2 : une « plateforme numérique » sécurisée, ergonomique, transfrontalière de partage des données à destination des professionnels de l'emploi-formations-orientation-transition professionnelle sera créée.

Résultats attendus

La réalisation du projet permettra la mise en place d'outils technologiques adéquats à un public en fracture numérique et en précarité. Cela permettra à des jeunes en processus d'orientation de découvrir les métiers de la transition énergétique ainsi que de disposer d'un outil collaboratif communautaire de communication pour que les professionnels et les différents partenaires puissent co-construire des projets.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05€	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	35 604,72	279 694,69	315 299,41
Frais de bureau et administratifs	5 340,71	41 823,51	47 164,22
Frais de déplacement et d'hébergement	5 340,71	9 410,29	14 751,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	210 441,86	117 105,81	327 547,67
Dépenses d'équipement	199 272,00	46 424,09	245 696,09
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	456 000,00	494 458,39	950 458,39
%	47.98%	52.02%	100%

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	91 200,00	20.00	285 340,87	57.71	376 540,87	39.62
Pôle métropolitain du Genevois français	91 200,00	20.00	0.00	0.00	91 200,00	9.60
Office pour l'Orientation professionnelle et continue	0,00	0.00	186 951,07	37.81	186 951,07	19.67
Office Cantonal de l'Energie	0,00	0.00	98 389,80	19.90	98 389,80	10.35
FEDER	364 800,00	80.00	0,00	0.00	364 800,00	38.38
Contreparties publiques	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	156 838,14	31.72	156 838,14	16.50
Contreparties publiques	0,00	0.00	52 279,38	10.57	52 279,38	5.50
Canton de Genève	0,00	0.00	52 279,38	10.57	52 279,38	5.50
Total des financements	456 000,00	47.98	494 458,39	52.02	950 458,39	100.00
Total éligible	456 000,00	10.00	494 458,39	100.00	950 458,39	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.96 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	34 052,35	267 500,00	301 552,36
Frais de bureau et administratifs	5 107,86	40 000,00	45 107,86
Frais de déplacement et d'hébergement	5 107,86	9 000,00	14 107,86
Frais liés au recours à des compétences et services externes	201 266,59	112 000,00	313 266,59
Dépenses d'équipement	190 583,74	44 400,00	234 983,74
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses	436 118,40	472 900,00	909 018,40
%	47.98 %	52.02 %	100 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	87 223,68	20.00	272 900.00	57.71	360 123,68	39.62
Pôle métropolitain du Genevois français	87 223,68	20.00	0.00	0.00	87 223,68	9.60
Office pour l'orientation professionnelle et continue	0,00	0.00	178 800,00	37.81	178 800,00	19.67
Office Cantonal de l'énergie	0,00	0.00	94 100,00	19.90	94 100,00	10.35
FEDER	348 894,72	80.00	0,00	0.00	348 894,72	38.38
Contreparties publiques	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	150 000,00	31.72	150 000,00	16.50
Contreparties publiques	0,00	0.00	50 000,00	10.57	50 000,00	5.50
Canton de Genève	0,00	0.00	50 000,00	10.57	50 000,00	5.50
Total des financements	436 118,40	47.98	472 900,00	52.02	909 018,40	100.00
Total éligible	436 118,40	100.00	472 900,00	100.00	909 018,40	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier complet. Pas de difficulté particulière dans son traitement. Le porteur a transmis les pièces du dossier et les compléments demandés dans les délais impartis. Le porteur est réactif quant aux demandes exprimées par le SC français. Pas d'aides d'Etat sur ce dossier. Les actions du projet, les livrables prévus et les indicateurs renseignés sont cohérents avec la priorité II, OS 2 sur laquelle se positionne le projet. L'avis métier de la Direction de la Formation et de l'Oriente est favorable.

Après étude des compléments fournis par le porteur de projet, la DDETS 74 a transmis un avis favorable.

En conséquence, le SGAR lève ses réserves et rend un avis favorable sur le dossier.

Synthèse des notes : **66.50/100**

Côté Suisse :

Le canton de Genève n'a pas encore confirmé formellement son co-financement. Le plan de financement doit être stabilisé d'ici le comité de suivi.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
27.50	45.71	39.00	36.67	39.55

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable pour passage en Comité
Avis du pré-comité sur le dossier	Avis favorable avec réserves à lever

Côté Français :

Il est demandé au porteur de :

- Prendre contact avec les représentants des services et opérateurs de l'Etat et notamment de France Travail, ce qui n'a pas été fait en amont du dépôt du dossier. Il conviendrait d'associer le Conseil régional Rhône-Alpes à cette démarche
- Porter une attention aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi
- Veiller à ce que les métiers qui seront identifiés puissent venir répondre aux besoins des entreprises françaises, qui peinent à recruter sur le territoire

Pour ces deux dernières préconisations, indiquer les procédures qui seront activées pour y répondre

Côté Suisse :

Le porteur a été prié de s'enquérir auprès du canton de Genève de sa potentielle participation financière. Si besoin, il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence, notamment le budget et le plan de financement avant le délai indiqué. Ensuite, les confirmations formelles des cofinancements devront être acquis au plus tard le 13 mai 2024.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

Le porteur a apporté les explications suivantes :

- 1/ Prendre contact avec les représentants des services et opérateurs de l'Etat et notamment de France Travail, ce qui n'a pas été fait en amont du dépôt du dossier. Il conviendrait d'associer le Conseil régional Rhône-Alpes à cette démarche.**

Le programme Interreg PLANETTE est le fruit des résultats des ateliers du Carrefour des Métiers des Assises Européennes de la Transition Energique (AETE), tenus en hiver 2018 et printemps 2022. Ces ateliers ont été coconstruits avec les opérateurs publics français et suisses de l'orientation, l'emploi, la formation (FT, académie Grenoble, MiLo, DFOR, établissements universitaires... pour la France et leurs homologues pour la Suisse). Ces ateliers coanimés par l'Office Cantonal de l'Energie (service compétences), l'Office cantonal de la Formation Professionnelle et Continue, et le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF) ont fait émerger le besoin de co-construction transfrontalière entre partenaires suisses et français afin de répondre aux enjeux d'employabilité des actifs, d'adaptation et évolution des emplois face aux besoins de la transition énergétique et écologique, de formation et de recrutement des entreprises. Ces ateliers ont également fait ressortir le besoin de rendre pérenne cette collaboration en faveur des métiers et emplois verts.

En parallèle, en 2019, sous l'impulsion des instances politiques du Comité Régional Franco-Genevois est né le Groupe de Travail technique « Employabilité » animé par la Direction Régionale de la Formation et de l'Orientation avec le service Employabilité de la Direction cantonale de l'Economie (DG-DERI), l'Office Cantonal de la Formation Professionnelle et Continue, le service Economie et Emploi-Formation du Pôle métropolitain du Genevois français. Ce GT se réunissait 4 fois par année en moyenne pour échanger sur les projets communs et les bonnes pratiques à développer communément ou par effet miroir de l'autre côté de la frontière : suivis des Programmes Interreg France-Suisse DIGIPRO et CADYCO, programme de travail de la Cité des Métiers à l'échelle du Grand Genève, Observatoire socio-économique, programme cantonal de la Direction genevoise de la Cohésion Sociale... Pour évoquer ces sujets étaient conviés les organismes suisses mais aussi français suivants : Directions régionale et départementale 74 de France Travail, USMB, Club des Entreprises de l'Université, DFOR, Viacompétences, ONISEP, INSEE... Dans ce cadre, la pérennisation des collaborations sur les sujets des métiers et emplois verts a été encouragée.

Fort de ces 2 formats de collaborations, l'élaboration et rédaction du projet PLANETTE ont été menés de la mi 2022 à octobre 2023 par l'OFPC, l'OCEN et le PMGF pour la partie France. La priorité N°02 européenne n'a pas permis d'associer d'autres partenaires côtés France.

Le projet Interreg France Suisse Cité des Métiers Planette a fait l'objet de présentations successives en 2022 et en 2023 (22/11/21, 9/12/21 ; 1/09/22, 30 09 22 ; 25/05/23, 9/6/23) au sein des différents niveaux des instances de gouvernance des Centres associés français de la Cité des Métiers du Grand Genève : les différents membres présents dans ces réunions ont pu échanger et participer à la construction du projet.

Le projet a également fait l'objet d'une présentation au réseau des acteurs de l'orientation, formation, emploi et création d'entreprises du territoire dans le cadre des ateliers créés pour l'évènement de la Région Auvergne Rhône Alpes, Les Matinales du SPRO, le 3 octobre 2023. Des échanges importants se sont déroulés notamment concernant deux des actions du projet : la mise en œuvre du quiz métiers verts et la plateforme dématérialisée d'échanges et co-construction professionnelle.

Afin d'approfondir les éléments sollicités à la suite du Pré-comité de programmation, plusieurs démarches ont été engagées et réalisées :

- Un **échange avec les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes** (Task force Europe) a été effectué le **19/03/2024**. La Direction des formations a été également associée préalablement dans le cadre du groupe de travail transfrontalier « employabilité » réunissant un large partenariat ainsi que dans plusieurs temps d'élaboration conjoints décrits ci-avant.
- Une **réunion avec France Travail** (Direction territoriale de la Haute Savoie) et une partie des **représentants de la DDETS**, le **03/04/2024** afin d'explicitier les enjeux du projet, réaffirmer l'intégration de France dans la gouvernance et la comitologie, l'intégration des objectifs territoriaux de France travail dans le cadre des livrables du projet.
- Une **réunion programmée avec la DDETS de Haute-Savoie** est programmée le **11/04/2024** afin de présenter le cadre d'intervention du projet, les livrables en lien avec les enjeux du bassin d'emploi, la gouvernance et d'approfondir les contours des prochaines collaborations prévues dans le cadre du programme PLANETTE.

2/ Porter une attention aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi

La Cité des métiers du Grand Genève et ses Centres associés français (Annemasse, Bonneville et Pays Bellegardien) réalisent, depuis 2013, des accompagnements numériques (3 520 en 2023 ; en moyenne 4 700 par an sur 6 ans) des entretiens individuels (470 en 2023 ; 530 en moyenne par an sur 6 dernières années) pour un public français divers (environ à 55 % sans emploi , 25 % en emploi ; 15 % en formation) et des actions de promotions métiers (zoom métiers : métiers en tension , santé , commerce, industrie, restauration, sécurité, bâtiment travaux publics ; métiers en développement, armée, cybersécurité, informatique, solidarité, sport... auprès des publics les plus éloignés de l'emploi. Le projet INTERREG PLANETTE, dans son volet « usagers », a justement pour vocation d'enrichir l'offre de services en direction de ces publics en renforçant les ressources disponibles sur les métiers en tension.

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Savoie (au travers de ses antennes territoriales) utilise la programmation des Centres associés au regard des publics accompagnés dans le cadre du RSA.

Les Centre associés français de la Cité des métiers accueillent également depuis plusieurs années des médiateurs numériques puis des conseillers France Service afin de favoriser l'appropriation des outils digitaux dans le cadre de la recherche d'emploi et de formation, pour les publics les plus éloignés de l'emploi orientés par les pôles sociaux ou par les associations d'insertion mais aussi pour des actifs jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle. Ces différents aspects offrent la possibilité de déployer les ressources conçues dans le cadre du projet INTERREG PLANETTE.

3/ Veiller à ce que les métiers qui seront identifiés puissent venir répondre aux besoins des entreprises françaises, qui peinent à recruter sur le territoire.

Le portage politique du programme Interreg France-Suisse, côté France, est confié au syndicat mixte du Pôle métropolitain du Genevois français qui fédère les 8 Etablissements Publics à Caractère Intercommunal qui entourent, en France, le canton de Genève. Dans le cadre de ses compétences déléguées, autour des sujets d'économie et emploi-formation, les élus souhaitent soutenir l'emploi et le développement des compétences auprès des 22 500 établissements employeurs du Genevois français. Le Pôle métropolitain finance un ensemble de programmes d'actions en France en faveur de la promotion des métiers, des formations, le développement de formations initiales et continues, post bacs et infra bacs, la transition professionnelle...

L'un de ses outils principaux est le dispositif Cité des Métiers piloté en partenariat avec le canton de Genève. Le Pôle métropolitain du Genevois français et ses EPCI membres pilotent et prennent en charge financièrement l'animation par les Centres associés français auprès des citoyens et entreprises français.

Les Centres associés français (Annemasse, Bonneville et de Terre de Valserhône et prochainement Thonon-Les-Bains) définissent une programmation commune et convergente d'ateliers de promotion des métiers qui répondent aux besoins de recrutement de la partie française du Grand Genève. Pour ce faire, ils associent très régulièrement des employeurs français, publics ou privés, à la réalisation de ces ateliers (atelier spécifique « au cœur de l'entreprise » et atelier valorisant les métiers d'une filière professionnelle) pour mettre en avant les métiers des entreprises du territoire, les compétences attendues, les possibilités d'embauche et les perspectives d'évolution.

Les métiers/secteurs identifiés dans le cadre du projet INTERREG PLANETTE concernent majoritairement des filières « en tension » en matière de recrutement pour la partie française (Exemples : BTP, Transports en commun, mobilité active, numérique appliqué à la transition écologique...).

D'autres événements coconstruits avec des partenaires permettent également d'ouvrir les portes de nombreuses entreprises au grand public : ils permettent d'une part une plus grande connaissance des entreprises du territoire et d'autre part d'approcher les professionnels, leur savoir-faire et d'ouvrir les possibilités de recrutement. (« Com les pro »).

Les Centres associés animent aussi au nom des collectivités territoriales des dispositifs favorisant l'alternance et l'engagement des jeunes en entreprise, tout en valorisant celles qui ont un réel engagement en faveur de l'alternance comme moyen de recrutement et de fidélisation (« label Entreprise Apprenante »).

Grâce aux workshops des AETE auxquels ont été associés, acteurs économiques, institutions et partenaires professionnels de l'emploi, de la formation, de nombreux métiers ont été identifiés comme en tension et touchés par les évolutions nécessaires de la transition écologique et énergétique. Plus de 150 métiers, concernant entreprises françaises et entreprises suisses, ont été sélectionnés pour faire l'objet de promotion particulière par l'intermédiaire notamment d'une des actions définies dans le futur projet Interreg Planette : le quiz des métiers verts.

4/Pour ces deux dernières préconisations, indiquer les procédures qui seront activées pour y répondre

La gouvernance de la Cité des métiers du Grand Genève ainsi que celle du projet INTERREG PLANETTE associent des partenaires à plusieurs niveaux afin de formaliser des objectifs assignés à l'échelle transfrontalière et à l'échelle de chaque partie du territoire (française ou suisse).

Gouvernance Cité des Métiers

Le Comité de Pilotage des centres associés français de la Cité des Métiers se réunit en France deux fois par année. Présidé par le Vice-président à l'Economie du PMGF, il réunit les élus des EPCI membres financeurs et porteurs des Centres associés, la responsable de la Cité des Métiers du Grand Genève, garante du Label, la DFOR, dans le cadre du SPRO, les établissements privés portant techniquement les centres associés. Il définit les grandes orientations en termes de partenariats, objectifs quantitatifs, et de programmes d'actions.

En parallèle, chaque centre associé fédère et anime auprès de ses partenaires des comités de pilotage territoriaux. Participent à ces Copil les élus des collectivités locales concernés mais aussi les opérateurs publics de l'emploi-orientation-formation tel que la Maison de l'Insertion d'Annemasse (CD74), France Travail, Mission Locale...

Pour chacune de ces instances politiques des instances techniques sont développées.

Gouvernance Programme PLANETTE

Pour le suivi technico-administratif et financier du programme Interreg, un **comité de pilotage** se réunit régulièrement chaque année, a minima 4 fois par année. Les représentants des chefs de file rendront des comptes auprès de leurs organes exécutifs respectifs.

Pour l'axe N°2 relatif au déploiement d'une plateforme numérique transfrontalière à destination des professionnels, un **comité de pilotage élargi** est prévu associant, sur la base du volontariat et pour la partie France, l'ensemble des parties prenantes tels que la DDETS, France Travail, CIO, DFOR, Viacompetences, Mission Locale, Académies de Lyon et Grenoble, Universités ciblées, etc.

Afin de proposer des solutions et données numériques efficaces pour chacune des parties prenantes, des **groupes de travail transfrontaliers** se réuniront par regroupement sectoriel. Ces ateliers réuniront les établissements cités plus haut ainsi que les opérateurs économiques, « faitières », têtes de réseau (Exemple pour l'habitat : Cluster Eco-Energie Habitat, Pôle Excellence Bois, FIBRA, FIB74-73, FBTP74, CMA74 et 01, CCI74 et 01, CAPEB, opérateurs de la rénovation énergétique, CMQ Construction durable...).

Pour l'axe n°1 relatif au développement d'outils numériques et des fiches compétences dématérialisées, des **groupes de travail** thématiques par regroupements sectoriels seront organisés en présence des membres du consortium Planette, des prestataires, des organismes dédiés à l'orientation, Viacompetences, ONISEP, DFOR.... pour la France.

Côté Suisse : /

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

La représentante du Canton de Genève étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, elle ne participe pas aux débats en séance.

Mme HALLIEZ présente le projet PLA.N.E.T.T.E. C'est un projet déposé sur la priorité 2 : développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive ; et sur l'OS2 : tirer pleinement parti des avantages de la numérisation. Le projet est porté par le pôle métropolitain du Genevois français côté français, pas de partenaire côté français, et par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue côté suisse, avec comme partenaire l'Office cantonal de l'énergie. Le projet vise à tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens et des organisations professionnelles de l'emploi, afin de faciliter la transition professionnelle, l'employabilité et la compétitivité à l'échelle du territoire en s'appuyant sur deux lignes de force : le soutien au développement de l'usage numérique pour les usagers, et la création et le partage de données numériques franco-suisse pour les professionnels de l'employabilité.

Le projet s'articule autour de deux axes :

- Axe 1 : le développement de fiches compétences métiers verts numérisés et d'un quiz métier interactif et la mise en place de nouveaux équipements du réseau Cité des Métiers.
- Axe 2 : la création d'une plateforme numérique sécurisée et ergonomique transfrontalière de partage des données à destination des professionnels de l'emploi.

La réalisation du projet permettra la mise en place d'outils technologiques adéquats à un public en fracture numérique et en précarité, cela permettra aussi à des jeunes en processus d'orientation de découvrir les métiers de la transition énergétique ainsi que de disposer d'un outil collaboratif communautaire de communication pour que les professionnels et les différents partenaires puissent coconstruire des projets.

Le budget côté français s'établit à hauteur de 456 000 euros sur un budget total de 950 458,39 euros, pas de cofinancement prévu côté français. 364 800 euros de FEDER sont sollicités sur ce dossier côté français, pas d'aides d'État côté français également.

Les avis des services métiers : la direction de la formation et de l'orientation avait émis un avis favorable et le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes avait émis un avis favorable avec réserve

Mme FAIST indique que le budget suisse s'élève à 472 900 francs suisses. Le projet sollicite 150 000 francs suisses de fonds fédéraux NPR et 50 000 francs suisses de cofinancement de la part du canton de Genève. Elle explique que le projet a été jugé éligible à la NPR parce que la démarche prévue permettra de tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des acteurs publics, et donc de renforcer le positionnement des filières de la transition écologique dans le territoire. Le cofinancement du canton de Genève a été confirmé, et étant en situation de conflit d'intérêts, c'est le canton du Valais qui a émis un avis favorable. Ils ont jugé que c'est un projet de coopération transfrontalière adapté au contexte local, qu'il promeut la transition écologique et qu'il met en place des outils numériques et technologiques innovants et stimulants qui participent à la réduction de la fracture numérique.

Mme HALLIEZ note que le pré-comité avait demandé aux porteurs de prendre contact avec les représentants des services et opérateurs de l'État, notamment France Travail, et qu'il convenait d'associer le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes également à cette démarche. Il fallait également porter une attention aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi et veiller à ce que les métiers identifiés puissent répondre aux besoins des entreprises françaises qui peinent à recruter sur le territoire. Pour ces deux dernières préconisations, il fallait qu'ils indiquent les procédures qui seraient activées pour y répondre. Après étude des compléments fournis par le porteur de projet, la DDETS a émis un avis favorable. Les rencontres du 3 avril 2024 et du 11 avril 2024 entre le pôle métropolitain France Travail et la DDETS 74 ont permis au pôle d'argumenter sur son projet et son intérêt. Le pôle a entendu les remarques sur les faiblesses du partenariat avec France Travail, une nouvelle convention est en cours de construction avec France Travail et le pôle. Cette convention inclura cette action et la DDETS sera associée à ces travaux. De plus, France Travail a apporté les précisions suivantes : le rôle de France Travail et de son réseau est désormais précisé, notamment sa participation à l'instance de gouvernance que constitue le comité de pilotage élargi. Le projet s'inscrit dans le cadre des enjeux communs actuels en matière de transition écologique et de reconversion professionnelle. En conséquence, le SGAR lève ses réserves et rend un avis favorable sur le dossier.

M. BAUDELET demande comment la pertinence du budget a été évaluée, car un million d'euros pour créer quelques fiches, un quiz et un site internet lui semblent beaucoup. Il ne doute pas que, vu le nombre de personnes qui ont examiné le projet, il soit raisonnable, mais il se demande comment cette évaluation a été réalisée, c'est-à-dire comment on a jugé que 1 million d'euros correspondaient à la valeur ajoutée de ce qu'on veut faire.

Mme HALLIEZ explique que les services métiers se sont penchés sur la question et ont validé ce budget. Tous ces éléments, y compris le budget, les annexes détaillant les frais de personnel, les frais extérieurs et les équipements, ainsi que le programme complet des actions, leur ont été transmis. Elle n'a pas rencontré de problème à ce niveau-là concernant le montant du budget.

M. QUADRONI précise que le projet va au-delà d'un simple site internet et de trois séances, il s'agit d'identifier les métiers d'avenir, d'analyser la demande et l'offre, ainsi que de promouvoir cette offre. Il est important de voir ce qu'il y a derrière le projet, car ce n'est pas seulement un site internet et le projet implique de nombreuses parties prenantes.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024	Favorable
--	-----------

IDENTIFICATION

Nom du projet		Art en Coopérative Transfrontalière	
Identifiant SYNERGIE		20479	
Nom du chef de file FR		Château Rouge	
Nom du chef de file CH		Théâtre Am Stram Gram	
Durée du projet	Date de démarrage	15/09/2023	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2025	
Priorité du programme		P4 : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture	
Objectif spécifique du programme		OS RSO4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.	

DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche préprojet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	15/09/2023	10/11/2023

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Château Rouge	Association Loi 1901	Privé	France	Bassin lémanique	Haute-Savoie
Les Scènes du Jura	Association Loi 1901	Privé	France	Bassin lémanique	Jura
Scène Nationale de Bourg-En-Bresse	EPCC	Public	France	Bassin lémanique	Ain
Théâtre Am Stram Gram	Fondation de droit privé	Privé	Suisse	Bassin lémanique	Vaud
Usine à Gaz	Association	Privé	Suisse	Bassin lémanique	Genève

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Ce projet de coopération culturelle transfrontalière pilote, de 2 ans, entre 5 théâtres et 10 équipes artistiques, a pour objectif d'expérimenter de nouvelles modalités de production artistique, grâce à un dialogue augmenté, en porosité avec les ressources et les imaginaires d'un territoire franco-suisse commun.

Actions principales

Les 5 théâtres soutiennent la création artistique contemporaine à travers un accompagnement d'artistes associés ou complices qui se traduit par une collaboration sur une durée entre 4 mois et 3 ans, pour le bénéfice de différents projets de territoire et projets artistiques.

Deux motivations principales guident ce projet :

- Faire autrement : Le secteur des arts de la scène est appelé à se réinventer pour répondre aux crises de sens au sein de nos sociétés. Ainsi théâtres et artistes souhaitent être décalés dans leurs pratiques, produire de manière empirique, créer des œuvres ressources, créer du commun à partir de singularités, inventer de nouvelles méthodes, métaboliser les expériences artistiques.
- Faire mieux : Le secteur des arts de la scène est appelé à se réinventer pour composer entre surproduction et décroissance. Ainsi il n'est pas question de ne plus créer de nouvelles formes artistiques, il est question de créer en (se) donnant du temps, en occupant des espaces tout à la fois d'accueil, d'itinérance, de recherche, de résidence, de création et de partage avec tous les publics et en mutualisant des ressources déjà existantes de l'écosystème culturel pour accompagner une dynamique perma-culturelle.

Résultats attendus

Deux axes seront développés afin de tester de nouveaux dispositifs de coopération entre théâtres et artistes :

- Une coopérative de production : Les 5 théâtres et les 10 artistes invités parmi les artistes associés ou complices des théâtres (2 par théâtre) s'associeront au sein d'une dynamique de coopérative de production et mutualiseront compétences et ressources. Ainsi, cette coopérative de production portera une production plus collaborative entre artistes et théâtres où tous seront coopérateurs : les artistes ne seront pas seulement les bénéficiaires mais aussi les acteurs de cette coopérative, les théâtres ne seront pas seulement les financeurs mais aussi les bénéficiaires de cette coopérative.
- Dans le cadre de cette coopérative, 5 agoras nomades seront créées et déployées. Ces événements permettront de questionner de façon contributive une thématique de société parmi les grands enjeux de notre présent et du monde de demain (climat, trans-identités, etc.), pendant tout un week-end dans et en dehors d'un théâtre y compris dans l'espace public.

Coordination entre les 5 théâtres partenaires et 10 équipes artistiques associées : Différentes dimensions du suivi administratif et financier seront mutualisées entre les partenaires. De plus, une stratégie de communication commune sera développée pour donner de la visibilité aux actions du projet.

BUDGET DU PROJET (en €)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.05 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	244 165,30	178 329,00	422 494,30
Frais de bureau et administratifs	36 624,80	29 749,00	63 373,80
Frais de déplacement et d'hébergement	36 624,80	15 620,00	52 244,80
Frais liés au recours à des compétences et services externes	671 585,10	229 302,00	900 887,10
Dépenses d'équipement	00,00	00,00	00,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	00,00	00,00	00,00
Total des dépenses	989 000,00	450 000,00	1 439 000,00
%	68,73 %	31.27 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	198 000,00	20.02	315 022,12	70.00	513 022,12	35.65
Château Rouge	81 500,00	8.24	0,00	00.00	81 500,00	5.66
Les Scènes du Jura	81 500,00	8.24	0,00	00.00	81 500,00	5.66
Scène Nationale de Bourg en Bresse	35 000,00	3.54	0,00	00.00	35 000,00	2.43
Théâtre Am Stram Gram	0,00	00.00	189 079,00	42.00	189 079,00	13.14
Usine à Gaz	0,00	00.00	125 943,12	28.00	125 943,12	8.75
FEDER	695 000,00	70.27	0,00	00.00	695 000,00	48.30
Interreg fédéral suisse	0,00	00.00	0,00	0.00	0,00	0.00
Contreparties publiques	50 000,00	5.06	116 791,88	25.95	161 791,88	11.59
DRAC Aura	10 000,00	1.01	0,00	00.00	20 000,00	1.39
DRAC BFC	10 000,00	1.01	0,00	00.00	10 000,00	0.69
Département de Haute Savoie	20 000,00	2.02	0,00	00.00	5 000,00	0.35
Département du Jura	10 000,00	1.01	0,00	00.00	10 000,00	0.69
Canton de Genève	0,00	00.00	62 735,00	13.94	62 735,00	4.36
Canton de Vaud	0,00	00.00	54 056,88	12.01	54 056,88	3.76

Contreparties privées	46 000,00	4.65	18 186,00	4.04	64 186,00	4.46
COGEF	2 000,00	0.20	0,00	0.00	2 000,00	0.14
DIAGER	3 000,00	0.30	0,00	0.00	3 000,00	0.21
Didier Signaletic	10 000,00	1.01	0,00	0.00	10 000,00	0.69
Mécène Château Rouge (Hotel Restaurant Baud)	3 000,00	0.30	0,00	0.00	3 000,00	0.21
Mécène Am Stram Gram	0,00	0.00	18 186,00	4.04	18 186,00	1.26
SEAD	15 000,00	1.52	0,00	0.00	15 000,00	1.04
Villaverde Bourg en Bresse	10 000,00	1.01	0,00	0.00	10 000,00	0.69
Transarc Segui	3 000,00	0.30	00,00	0.00	3 000,00	0.21
Total des financements	989 000,00	68.73	450 000,00	31.27	1 439 000,00	100.00
Total éligible	989 000,00	100.00	450 000,00	100.00	1 439 000,00	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.96 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Frais de personnel	233 519,69	170 553,86	404 073,55
Frais de bureau et administratifs	35 027,96	25 582,74	60 610,70
Frais de déplacement et d'hébergement	35 027,96	14 938,97	49 966,93
Frais liés au recours à des compétences et services externes	642 303,99	219 304,43	861 608,42
Dépenses d'équipement	00,00	00,00	00,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	00,00	00,00	00,00
Total des dépenses	945 879,60	430 380,00	1 376 259,60
%	68.73 %	31.27 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	189 367,20	20.02	301 287,00	70.00	490 654,36	35.65
Château Rouge	77 946,60	8.24	00,00	0.00	77 964,60	5.66
Les Scènes du Jura	77 946,60	8.24	00,00	0.00	77 964,60	5.66
Scène Nationale de Bourg en Bresse	33 474,00	3.54	00,00	0.00	33 474,00	2.43
Théâtre Am Stram Gram	00,00	0.00	180 835,00	42.00	180 835,00	13.14
Usine à Gaz	00,00	0.00	120 452,00	28.00	120 452,00	8.75
FEDER	669 698,00	70.78	00,00	0.00	669 698,00	48.30
Interreg fédéral suisse	00,00	0.00	00,00	0.00	00,00	0.00
Contreparties publiques	47 820,00	5.06	111 700,00	25.95	159 520,00	11.59
DRAC Aura	9 564,00	1.01	00,00	0.00	9 564,00	0.69
DRAC BFC	9 564,00	1.01	00,00	0.00	9 564,00	0.69
Département Haute-Savoie	19 128,00	2.02	00,00	0.00	19 128,00	1.39
Département Jura	9 564,00	1.01	00,00	0.00	9 564,00	0.69
Canton de Genève	00,00	0.00	60 000,00	13.94	60 000,00	4.36
Canton de Vaud	00,00	0.00	51 700,00	12.01	51 700,00	3.76
Contreparties privées	43 994,40	4.65	17 393,09	4.00	61 387,49	4.46
COGEF	1 912,80	0.20	00,00	0.00	1 912,80	0.14
DIAGER	2 869,20	0.30	00,00	0.00	1 869,20	0.21

Didier Signaletic	9 564,00	1.01	00,00	0.00	9 564,00	0.69
Mécène Château Rouge	2 869,20	0.30	00,00	0.00	2 869,20	0.21
Mécène Am Stram Gram	00,00	0.00	17 393,00	4.00	17 393,00	1.26
SEAD	14 346,00	1.52	00,00	0.00	14 346,00	1.04
Transarc Segui	2 869,20	0.30	00,00	0.00	2 869,20	0.21
Villarverde Bourg en Bresse	9 564,00	1.01	00,00	0.00	9 564,00	0.69
Total des financements	945 879,60	68.73	430 380,00	31.27	1 376 259,60	100.00
Total éligible	945 879,60	100.00	430 380,00	100.00	1 376 259,60	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Dossier complet. Les pièces et précisions demandées aux porteurs à la suite du pré-comité, notamment concernant les cofinancements publics ont été fournies rapidement par le bénéficiaire qui a transmis les engagements de chaque cofinanceur (DRAC AuRA et BFC, Département de Haute-Savoie et du Jura). Des ajustements ont été fait en conséquence dans le plan de financement.

Synthèse des notes : **76.56/100**

Côté Suisse :

Les cantons de Vaud et de Genève doivent encore confirmer formellement leurs co-financements. Le plan de financement doit être stabilisé d'ici le comité de suivi.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
41.56	41.25	35.00	38.75	39.14

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable

Côté Français :

Avis favorables pour passage en Comité. Les porteurs doivent fournir les attestations de cofinancements publics et ajuster le plan de financement en fonction des montants définitifs engagés par les co-financeurs du projet.

Côté Suisse :

Il a été porté à l'attention du porteur que lors de la mise en œuvre du projet, une attention particulière devrait être portée à sa gouvernance afin de ne pas l'alourdir ou le freiner dans son élan, notamment dans la gestion des « agoras nomades » qui peut se relever assez complexe.

Les porteurs ont été priés de s'enquérir auprès du canton de Vaud et du canton de Genève de leur potentielle participation financière. Si besoin, il s'agira ensuite d'adapter le projet en conséquence.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

/

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

La représentante du Département l'Ain étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, elle ne participe pas aux débats en séance.

Mme LEFÈVRE informe que le projet ACT est sur la priorité 4, qui consiste à soutenir les acteurs de la culture et du tourisme en renforçant leur rôle dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale. Le projet, nommé ACT pour Art en Coopération Transfrontalière, regroupe cinq partenaires, soit cinq théâtres ou lieux dédiés aux arts de la scène. Du côté français, la structure du Château Rouge en Haute-Savoie est le chef de file, avec comme partenaires la Scène du Jura et la Scène nationale de Bourg-en-Bresse.

Du côté suisse, le chef de file est le Théâtre Amstramgram dans le canton de Vaud, avec comme partenaire la structure Usine à Gaz. Le projet durera un peu plus de deux ans, se terminant le 31 décembre 2025, il vise à mettre en œuvre un nouveau système de coopération entre les acteurs de la culture par la création d'une coopérative de production. Plusieurs actions sont prévues, notamment la mise en œuvre d'agoras nomades, des événements sur des thématiques sociétales actuelles, la création de la coopérative de production, avec diffusion de spectacles et coproduction d'œuvres, ainsi que le développement d'une stratégie commune de communication. Les résultats attendus comprennent une meilleure coordination entre les théâtres, les équipes artistiques et tous les acteurs participant à l'opération, la création de nouvelles œuvres, le développement de nouvelles modalités de production et de diffusion de spectacles vivants sur le territoire franco-suisse.

En termes de budget, le projet a un budget global de 1 439 000 euros. Côté français, le budget total représente 989 000 euros, avec un financement FEDER à hauteur de 70,27 %, soit 695 000 euros. Il y a également plusieurs cofinancements publics et privés côté français, notamment de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, du département du Jura et de Haute-Savoie, ainsi que des financements privés avec différents mécènes.

Mme FAIST indique que le budget suisse s'élève à 430 380 francs suisses et ne sollicite pas de fonds fédéraux NPR. En revanche, il sollicite 60 000 francs suisses de la part du canton de Genève et 51 700 francs suisses de la part du canton de Vaud. Les cofinancements des deux cantons ont été confirmés, tout comme les financements privés.

Mme LEFÈVRE indique que du côté français, les avis métiers sont tous favorables, provenant du SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, du SGAR Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que des Directions de la culture de la région Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle précise que le processus d'instruction s'est bien déroulé, avec quelques ajustements nécessaires en raison d'un cofinancement plus élevé que prévu pour le chef de file. Cela a entraîné une adaptation du plan de financement côté français. Globalement, tout s'est bien passé au niveau de l'instruction, les porteurs ayant correctement soumis leur dossier à la commande publique et fourni les éléments nécessaires. Elle note cependant un déséquilibre dans la répartition du budget entre la France et la Suisse, avec 69 % du budget côté français et 31 % côté suisse, expliqué par le fait que le côté français prend en charge intégralement la stratégie de communication.

Mme PYTHON confirme que le canton de Genève a émis un avis favorable sur ce projet.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024

Favorable

PTIC COOPTERRJU

IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC COOPTERRJU	
Identifiant SYNERGIE		20696	
Nom du chef de file FR		Grand Belfort Communauté d'Agglomération	
Nom du chef de file CH		République et Canton du Jura	
Durée du projet	Date de démarrage	01/09/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01/09/2025	
Priorité du programme		P5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse	
Objectif spécifique du programme		OS 6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	

DATES CLÉS

	Date de dépôt du formulaire de candidature	Date de dépôt du projet Synergie
France & Suisse	24/11/2023	19/01/2024

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Franche-Comté	Territoire de Belfort
République et Canton du Jura	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Jura

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

Le plan territorial intégré de coopération (PTIC) concerne le territoire de coopération le plus septentrional de l'arc jurassien, à savoir le territoire de coopération Nord Franche- Comté - Canton du Jura. Les exécutifs des partenaires engagés dans cette coopération ont identifié des actions et des projets communs relevant des domaines des transports et mobilités, formation supérieure, recherche et innovation, environnement, culture et citoyenneté des jeunes.

Pour cette phase de candidature, trois acteurs institutionnels - relevant de différents échelons administratifs - sont mobilisés : La République et Canton du Jura (RCJU), Le Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD90), La Communauté d'agglomération du Grand Belfort (GBCA).

Actions principales

- La réalisation d'un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs associant des territoires franco-suisses en s'appuyant sur des temps de concertation ;
- L'élaboration d'un plan d'actions déclinant la stratégie, soit une liste de projets prévus, concrets, en identifiant au moins deux projets destinés à être financés au titre des objectifs spécifiques du programme Interreg France - Suisse ;
- La définition de la gouvernance et l'animation du plan.

Résultats attendus

Le but de la stratégie est de coordonner et renforcer les collaborations en cours et d'en développer de nouvelles dans le cadre d'une stratégie de coopération franco-suisse intégrée et durable.

BUDGET DU PROJET (en €)

Le budget est calculé sur la base de données portant sur des projets analogues. Il couvre l'ensemble des dépenses directes (frais de personnel, de déplacement, de prestations...) et indirects associées à l'élaboration d'un PTIC. Cette option de coûts simplifiés est déployée dans cadre de l'article 53 du règlement européen 2021-1060.

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.03 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Montants forfaitaires PTIC	75 000,00	77 495,35	152 495,35
Total des dépenses	75 000,00	77 495,35	152 495,35
%	49.18 %	50.82 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

Le plan de financement type est calculé sur la base de données portant sur des opérations analogues. Le financement d'un PTIC est remboursé sur la base d'un montant forfaitaire de 60'000€ pour les partenaires français et de CHF 75'000.- pour les partenaires CH. Cette option de coûts simplifiés est déployée dans cadre de l'article 53 du règlement européen 2021-1060.

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	15 000,00	20.00	0,00	0.00	15 000,00	9.84
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	15 000,00	20.00	0,00	0.00	15 000,00	9.84
FEDER	60 000,00	80.00	0,00	0.00	60 000,00	39.35
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	38 747,68	50.00	38 747,68	25.41
Contreparties publiques	0,00	0.00	38 747,68	50.00	38 747,68	25.41
Canton Jura	0,00	0.00	38 747,68	50.00	38 747,68	25.41
Total des financements	75 000,00	49.18	77 495,35	50.82	152 495,35	100.00
Total éligible	75 000,00	100.00	77 495,35	100.00	152 495,35	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Le budget est calculé sur la base de données portant sur des projets analogues. Il couvre l'ensemble des dépenses directes (frais de personnel, de déplacement, de prestations...) et indirects associées à l'élaboration d'un PTIC. Cette option de coûts simplifiés est déployée dans cadre de l'article 53 du règlement européen 2021-1060.

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0.97 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	TOTAL (en CHF)
Montants forfaitaires PTIC	72 585,00	75 000,00	147 585,00
Total des dépenses	72 585,00	75 000,00	147 585,00
%	49.18 %	50.82 %	100.00 %

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Auto-financement	14 517,00	20.00	0,00	0.00	14 517,00	9.84
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	14 517,00	20.00	0,00	0.00	14 517,00	9.84
FEDER	58 068,00	80.00	0,00	0.00	58 068,00	39.35
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	37 500,00	50.00	37 500,00	25.41
Contreparties publiques	0,00	0.00	37 500,00	50.00	37 500,00	25.41
Canton Jura	0,00	0.00	37 500,00	50.00	37 500,00	25.41
Total des financements	72 585,00	49.18	75 000,00	50.82	147 585,00	100.00
Total éligible	72 585,00	100.00	75 000,00	100.00	147 585,00	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier est complet, toutes les pièces administratives ont été fournies par les chefs de file. Le partenariat est équilibré et le projet présenté est cohérent au regard des objectifs, des activités et des résultats escomptés. Le projet répond aux indicateurs du Programme. La méthodologie de concertation est détaillée. Le projet s'inscrit dans une démarche de structuration plus institutionnelle des enjeux identifié et renforce la plus-value de la coopération transfrontalière. L'avis métier reçu est favorable.

Côté Suisse :

Le canton du Jura doit encore confirmer son engagement financier formellement.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
42.50	42.50	43.33	46.67	43.75

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Conjointement :

Il a été demandé de préciser l'utilisation budget en-dehors du recrutement d'un chargé de mission : prestations- études, animations etc.

Il a également été demandé de préciser le phasage de la démarche sur les 12 mois du projet.

Côté Français :

N/A

Côté suisse :

Le porteur a été prié de s'enquérir auprès du canton du Jura de sa potentielle participation financière. Cette confirmation doit être acquise au plus tard le 15 mai 2024.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

N/A

Côté Suisse :

- **L'utilisation budget en-dehors du recrutement d'un chargé de mission : prestations- études, animations etc.**

Sur les 150'000 euros de budget, la majeure partie est effectivement dédiée à l'engagement d'un-e chargé-e de projet pour toute la durée du PTIC et pour les frais administratifs associés.

Par ailleurs, un montant devrait être engagé pour des prestations d'animation d'ateliers (fournisseur externe).

Les autres coûts à prendre en charge par le PTIC sont à priori des coûts logistiques (frais de repas, déplacements, locations de salle, ...) liés à la réalisation des deux phases du projet.

Enfin, un certain nombre d'heures de travail seront valorisées pour la gouvernance du projet par les trois collectivités partenaires. Cette estimation est en cours.

- Le budget détaillé est en train d'être affiné par les partenaires du projet. Il sera soumis à la validation du Comité de pilotage lorsqu'il se réunira pour la première fois cet été.

- **Le phasage de la démarche sur les 12 mois du projet.**

Vous trouverez ci-joint la première esquisse de calendrier. Le phasage sera finalisé par et avec le/la chargé-e de projet qui sera engagé-e.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

Le ministre de la République et du Canton du Jura, la représentante du Territoire de Belfort et le représentant du Canton du Jura étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, ils ne participent pas aux débats en séance.

M. le Président se déporte et cède la parole à Mme la Présidente.

Mme DE SAINT LAURENT présente le premier des PTIC de la journée, qui concerne la priorité 5 et l'objectif spécifique 6.6 sur la meilleure gouvernance de la coopération. Ce PTIC sera mis en œuvre à partir de septembre 2024 pour une durée d'un an. Son objectif est de renforcer les liens entre le Territoire de Belfort et le canton du Jura, passant d'une coopération fragmentée à une coopération intégrée et durable. Plusieurs actions et projets communs ont été identifiés dans les domaines des transports, des mobilités, de la formation supérieure, de la recherche, de l'innovation et de l'environnement. Les actions principales se concentreront sur la réalisation d'un diagnostic territorial partagé par l'ensemble des acteurs, avec l'élaboration d'un plan d'action et l'identification de futurs projets interrégionaux France-Suisse.

Mme FAIST indique que le budget suisse s'élève à 75 000 francs suisses, avec une demande de 37 500 francs suisses de fonds fédéraux NPR et 37 500 francs suisses au canton du Jura. Le projet a été jugé éligible à la NPR, car il permettra de renforcer les liens entre les deux territoires et d'évoluer vers une coopération intégrée et durable. Le cofinancement du canton du Jura a été confirmé, avec un avis favorable de *arcjurassien.org*, soulignant la capacité des acteurs à mener la démarche pour aboutir à un plan d'action futur.

Mme DE SAINT LAURENT mentionne qu'il n'y a eu aucune remarque du côté français lors de l'instruction, le dossier étant complet et bien monté, avec un partenariat équilibré habitué à travailler ensemble. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de structuration institutionnelle des enjeux identifiés, renforçant la coopération transfrontalière.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024

Favorable

PTIC PNRDFS

IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC PNRDFS	
Identifiant SYNERGIE		20686	
Nom du chef de file FR		Parc Naturel du Doubs Horloger	
Nom du chef de file CH		Parc naturel régional du Doubs	
Durée du projet	Date de démarrage	01/06/2024	Nombre de mois
	Date d'achèvement	01/06/2025	
Priorité du programme		P5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse	
Objectif spécifique du programme		OS ISO6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	

DATES CLÉS

	Date de dépôt du formulaire de candidature	Date de dépôt du projet Synergie
France & Suisse	24/11/2023	19/01/2024

PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Parc Naturel du Doubs Horloger	Agence sectorielle	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Parc naturel régional du Doubs	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Jura

RÉSUMÉ DU PROJET

Objectifs principaux

L'objectif du plan territorial intégré de coopération est d'identifier de nouveaux projets de collaboration dans les thématiques de la biodiversité, du tourisme et de la culture tout en formalisant ce rapprochement dans une gouvernance cohérente et adaptée entre les deux parcs. Depuis l'entrée en vigueur de leurs nouvelles Chartes respectivement en 2021 et 2023, le Parc naturel régional du Doubs horloger et le Parc naturel régional du Doubs entendent rapprocher leurs objectifs stratégiques dans un document précisant la vision et les perspectives de développement transfrontalier de cet espace fonctionnel.

5 enjeux identifiés par les partenaires :

- Préservation du patrimoine naturel dans un contexte de changement climatique
- Attractivité et collaboration touristique
- Préservation des ressources et transition énergétique
- Interconnaissance et culture transfrontalière
- Efficacité de la gouvernance

Actions principales

4 grandes étapes sont proposées pour élaborer le PTIC :

- Analyse diagnostic
- Identification et priorisation des enjeux
- Proposition d'une stratégie commune sur la base d'enjeux priorités
- Adoption d'un plan d'action et financements

Résultats attendus

L'établissement d'un PTIC pour les deux parcs naturels du Doubs permettra d'envisager la mise en œuvre de mesures concrètes pour donner à ce territoire la possibilité et les perspectives de développement transfrontalier. Le plan d'actions attendu au terme de la démarche PTIC sera le principal outil de mise en œuvre de ces objectifs. De plus, la stratégie développée formalisera le rapprochement de gouvernance entre les deux parcs.

BUDGET DU PROJET (en €)

Le budget est calculé sur la base de données portant sur des projets analogues. Il couvre l'ensemble des dépenses directes (frais de personnel, de déplacement, de prestations...) et indirects associées à l'élaboration d'un PTIC. Cette option de coûts simplifiés est déployée dans cadre de l'article 53 du règlement européen 2021-1060.

L'affichage du budget est sujet à modification en fonction des paramètres de la plateforme Synergie-CTE.

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,04559 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais liés au recours à des compétences et services externes	75 000,00	78 419,07	153 419,07
Total des dépenses	75 000,00	78 419,07	153 419,07
%	48.89%	51.11%	100.00%

PLAN DE FINANCEMENT (en €)

Le plan de financement type est calculé sur la base de données portant sur des opérations analogues. Le financement d'un PTIC est remboursé sur la base d'un montant forfaitaire de 60'000€ pour les partenaires français et de CHF 75'000.- pour les partenaires CH. Cette option de coûts simplifiés est déployée dans cadre de l'article 53 du règlement européen 2021-1060.

L'affichage du budget est sujet à modification en fonction des paramètres de la plateforme Synergie-CTE.

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Autofinancement	15 000,00	20.00	0,00	0.00	15 000,00	9.78
Parc Naturel du Doubs Horloger	15 000,00	20.00	0,00	0.00	15 000,00	9.78
FEDER	60 000,00	80.00	0,00	0.00	60 000,00	39.11
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	39 209,54	50.00	39 209,54	25.56
Contreparties publiques	0,00	0.00	39 209,54	50.00	39 209,54	25.56
Canton Berne	0,00	0.00	1 960,48	2.50	1 960,48	1.28
Canton Jura	0,00	0.00	23 525,72	30.00	23 525,72	15.33
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	13 723,34	17.50	13 723,34	8.95
Total des financements	75 000,00	48.89	78 419,07	51.11	153 419,07	100.00
Total éligible	75 000,00	100.00	78 419,07	100.00	153 419,07	100.00

BUDGET DU PROJET (en CHF)

Le budget est calculé sur la base de données portant sur des projets analogues. Il couvre l'ensemble des dépenses directes (frais de personnel, de déplacement, de prestations...) et indirects associées à l'élaboration d'un PTIC. Cette option de coûts simplifiés est déployée dans cadre de l'article 53 du règlement européen 2021-1060.

L'affichage du budget est sujet à modification en fonction des paramètres de la plateforme Synergie-CTE.

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 € = 0,9564 CHF	Coût de l'opération		
	FRANCE (en CHF)	SUISSE (en CHF)	Total (en CHF)
Frais liés au recours à des compétences et services externes	71 730,00	75 000,00	146 730,00
Total des dépenses	71 730,00	75 000,00	146 730,00
%	48.89%	51.11%	100.00%

PLAN DE FINANCEMENT (en CHF)

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Autofinancement	14 346,00	20.00	0,00	0.00	14 346,00	9.78
Parc Naturel du Doubs Horloger	14 346,00	20.00	0,00	0.00	14 346,00	9.78
FEDER	57 384,00	80.00	0,00	0.00	57 384,00	39.11
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	37 500,00	50.00	37 500,00	25.56
Contreparties publiques	0,00	0.00	37 500,00	50.00	37 500,00	25.56
Canton Berne	0,00	0.00	1 875,00	2.50	1 875,00	1.28
Canton Jura	0,00	0.00	22 500,00	30.00	22 500,00	15.33
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	13 125,00	17.50	13 125,00	8.95
Total des financements	71 730,00	48.89	75 000,00	51.11	146 730,00	100.00
Total éligible	71 730,00	100.00	75 000,00	100.00	146 730,00	100.00

SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

Côté France :

Le dossier est complet, toutes les pièces administratives ont été fournies par les chefs de file. Le partenariat est équilibré et le projet présenté est cohérent au regard des objectifs, des activités et des résultats escomptés. Le projet répond aux indicateurs du Programme. La méthodologie de concertation est détaillée et propose un calendrier de réalisation adéquat. Le projet s'inscrit dans une démarche plus globale de rapprochement entre les deux parcs et renforce la plus-value de la coopération transfrontalière pour le territoire rural impacté. L'avis métier reçu est favorable. Les porteurs ont apporté les éléments complémentaires demandés à la suite du pré-comité.

Côté Suisse :

Les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne ont confirmé formellement leurs cofinancements.

Synthèse des notes :

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
45.00	45.00	42.50	40.00	43.13

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 7 MARS 2024

Avis du pré-comité du 7 mars 2024 pour un passage au Comité de suivi	Favorable
Avis du pré-comité sur le dossier	Favorable sous réserves

Côté Français :

Une demande conjointe a été adressée aux porteurs par rapport à l'articulation du projet avec le PTIC START et concernant sa gouvernance.

Côté Suisse :

Il a été demandé de s'assurer de l'articulation du projet avec le PTIC START porté par l'AUD et de préciser la gouvernance prévue aux différentes étapes du projet.

Le porteur a été prié de s'enquérir auprès des cantons de leur potentielle participation financière.

COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Côté Français :

La réponse des porteurs à la demande conjointe est détaillée ci-dessous.

Côté Suisse :

L'agglomération urbaine du Doubs est un périmètre complémentaire de celui des deux Parcs naturels régionaux. Elle constitue un bassin de vie homogène et un territoire aggloméré continu. Le territoire des deux Parcs a quant à lui des caractéristiques plus rurales avec un habitat constitué de villes et villages de taille plus modeste. Les deux territoires ont intérêt à assoir leurs travaux dans une approche en complémentarité. Le travail des Parcs se concentrera donc sur les objectifs identifiés à travers leurs chartes respectives et plus particulièrement sur les thématiques identifiées par la convention de partenariat qui les lie :

- Développement économique durable, notamment touristique et agricole ; Préservation et valorisation de l'environnement et du patrimoine ; Education au territoire et culture ; Promotion, communication.

Afin de garantir une complémentarité entre les deux PTIC, nous disposons d'une **représentation croisée dans nos instances** avec des élus de l'AUD qui siègent au comité stratégique transfrontalier des Parcs et des élus du parc qui siègent au bureau du GLCT AUD. Cette représentation croisée permet l'échange régulier d'informations et de s'assurer de la cohérence des politiques qui seront menées.

Modalités de gouvernance prévues :

- Mise en place du COPIL assuré par un comité stratégique transfrontalier et du COTECH piloté par les directeurs des deux Parcs.
- Les deux parcs désigneront un coordinateur du projet qui aura la charge de sa gestion opérationnelle
- Démarche en 4 étapes pour élaborer le PTIC :
 - Analyse diagnostic (1 trimestre)
 - Recrutement d'un prestataire externe pour l'analyse des grands enjeux et des interactions entre les territoires ; COPIL de lancement
 - Identification et priorisation des enjeux (2 mois)
 - Prestataire externe pour l'organisation 5 ateliers territoriaux pour prioriser les enjeux ; COPIL de rendu des priorisations et lancement de la phase 3
 - Proposition d'une stratégie commune sur la base des enjeux priorités (5 mois)
 - Mobilisation des équipes des Parcs par binômes thématiques. Le nombre de binômes est estimé à 5. Accompagnement externe pour l'animation
 - COPIL de rendu de la stratégie et de lancement de la phase 4
 - Adoption d'un plan d'action et financements (2 mois)
 - Mise en consultation de la stratégie auprès des financeurs des Parcs
 - COPIL élargi aux financeurs pour une prise de position sur le soutien des différentes actions proposées

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

La conseillère Régionale Bourgogne Franche-Comté étant en situation de conflit d'intérêt sur ce dossier, elle ne participe pas aux débats en séance.

Mme la co-présidente se déporte et cède la parole à M. le Président.

Mme MUSSET présente ce partenariat, qui est composé du Parc Naturel Régional du Doubs Horloger côté français et du Parc Naturel Régional du Doubs en Suisse, tous deux situés dans la zone de coopération. Le projet est prévu pour une durée d'un an à partir du 1er juin 2024. L'objectif est d'identifier de nouveaux projets de collaboration dans les thématiques de la biodiversité, du tourisme et de la culture, tout en formalisant ce rapprochement dans une gouvernance cohérente entre les deux parcs. Quatre grandes étapes permettront d'élaborer la stratégie, commençant par l'analyse des stratégies territoriales des deux parcs. Cette étape permettra l'identification et la priorisation des enjeux du territoire, puis l'élaboration d'une stratégie commune sur la base des enjeux prioritaires, qui sera proposée afin d'adopter un plan d'action et les financements inhérents. L'établissement d'un PTIC entre les deux parcs permettra d'envisager la mise en œuvre de mesures concrètes pour donner à ce territoire la possibilité et les perspectives de développement transfrontalier. Le projet bénéficie d'un dispositif PTIC proposant un montant de 75 000 euros par pays, couvrant l'ensemble des dépenses directes, frais de personnel, déplacements, prestations et frais indirects associés à l'élaboration.

Mme FAIST mentionne que le budget suisse est de 75 000 francs suisses, avec une demande de 37 500 francs suisses de fonds fédéraux NPR, 18 75 francs suisses de cofinancement du canton de Berne, 22 500 francs suisses du canton du Jura et 13 125 francs suisses du canton de Neuchâtel. Le PTIC a été jugé éligible à la NPR, permettant d'identifier de nouveaux projets de collaboration dans les thématiques de la biodiversité, du tourisme et de la culture, et de formaliser ce rapprochement dans une co-gouvernance cohérente et adaptée. Les actions prévues devraient permettre au territoire de mieux maîtriser les changements structurels, de générer de la plus-value pour l'économie régionale et d'améliorer sa compétitivité. Les cofinancements des cantons ont été confirmés, et *arcjurassien.org* a émis un avis favorable, soulignant la cohérence du projet tant au niveau territorial qu'au niveau des structures porteuses, la clarté des thèmes de travail, la précision du séquençage et l'adaptation des moyens mobilisés.

Mme MUSSET indique que le dossier est complet, tant du côté français que du côté suisse, avec toutes les pièces administratives nécessaires fournies. Elle souligne que le partenariat est équilibré et que le projet présenté est cohérent par rapport aux objectifs, aux activités et aux résultats escomptés, répondant également aux indicateurs du programme. Elle mentionne que l'avis métier a demandé davantage d'informations sur l'articulation du projet avec le PTIC START présenté plus tôt dans la journée. Des éléments supplémentaires ont été récupérés, et il a été confirmé que cela est totalement cohérent avec ce qui a déjà été approuvé et mis en place dans le cadre du PTIC START. La note attribuée est de 43,33.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, le Président valide la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 16 mai 2024

Favorable

Présentation des dossiers Interreg V 2014-2020

Modification de projets programmés Interreg V : pour AVIS

N° Synergie	Axe	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
5102	2	3	TELSA	2018-100	86

Modification de projets programmés Interreg V : pour INFORMATION

N° Synergie	Axe	OS	Nom du projet	N° de gestion interne	Page
7123	I	1	Accelere Health	2020-10	93
3507	II	4	Stop aux invasives	2017-60	95
4599	II	3	Potions de Culture	2018-91	97
7110	I	1	VADEME	2020-09	99

IDENTIFICATION

Nom du projet		TELSA	
Identifiant SYNERGIE		5102	
Nom du chef de file FR		GLCT Téléphérique du Salève FR	
Nom du chef de file CH		GLCT Téléphérique du Salève CH	
Durée du projet	Date de démarrage	02/11/2018	Nombre de mois
	Date d'achèvement	30/04/2023	53 mois
Axe du programme		Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 3 : Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	

OBJET DE LA DEMANDE DE MODIFICATION

A l'initiative de l'Autorité de gestion, le présent avenant a pour objet de modifier la convention de l'opération TELSAs relative à l'octroi de l'aide européenne au GLCT du Salève sur les points suivants :

- Modification 1 : extension de la durée de réalisation de l'opération jusqu'au 31/12/2023
- Modification 2 : modification du plan de travail du projet pour intégrer la prolongation de la période de réalisation et pour supprimer les dépenses de personnel (contributions en nature) du projet.
- Modification 3 : modification du budget et du plan de financement de l'opération en application d'une clef de répartition des dépenses totales à 50/50 entre la France et la Suisse.

Plus particulièrement, s'agissant de la durée de réalisation de l'opération, toutes les mentions de la date de fin de projet initialement fixée au 30/04/2023, figurant dans la convention et ses annexes, sont remplacées par la date suivante : 31/12/2023.

Le nouveau budget de l'opération pour la partie française, en €, s'établit comme suit :

Catégorie de dépense	Montant (€) – avant présent avenant	Montant (€) – après avenant
Frais de personnel	65 420.00	0.00
Frais de bureau et frais administratifs	0.00	0.00
Frais de déplacement et d'hébergement	0.00	0.00
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	800 300.00	607 330.50
Dépenses d'équipement	0.00	0.00
Dépenses d'infrastructures	5 442 238.00	4 524 605.50
Coût total du projet	6 307 958.00	5 131 936.00

Le nouveau budget de l'opération pour la partie suisse, en CHF, s'établit comme suit :

Catégorie de dépense	Montant (CHF) – avant présent avenant	Montant (CHF) – après avenant
Frais de personnel	107 100,00	0.00
Frais de bureau et frais administratifs	16 065,00	0.00
Frais de déplacement et d'hébergement	0.00	0.00
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	334 142,66	691 506,51
Dépenses d'équipement	0.00	0.00
Dépenses d'infrastructures	3 016 741,19	5 151 715,82
Coût total du projet	3 474 048,85	5 843 222,33

Le plan de financement franco-suisse de l'opération est révisé afin d'intégrer la nouvelle répartition. En outre, les dépenses de personnel étant des contributions en nature couvertes par la Communauté d'agglomération d'Annemasse, leur retrait se traduit par le retrait de la ressource équivalente apportée par la CA. Enfin, deux nouveaux cofinancements perçus, de la DRAC et du CD74, initialement non prévus au plan de financement de l'opération, ont été intégrés.

Avant modification (en €) :

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	2 620 853,57	41.55	916 596,77	30.04	3 537 450,34	37.80
GLCT Téléphérique du Salève FR	2 620 853,57	41.55	0	0.00	2 620 853,57	28.00
GLCT Téléphérique du Salève CH	0	0.00	916 596,77	30.04	916 596,77	9.79
FEDER	1 732 372,43	27.46	0	0.00	1 732 372,43	18.51
Contreparties publiques	1 954 732,00	30.99	0	0.00	1 954 732,00	20.89
Région Rhône Alpes	804 438,00	12.75	0	0.00	804 438,00	8.60
Département Haute-Savoie	1 084 874,00	17.20	0	0.00	1 084 874,00	11.59
Autres publics Annemasse-Agglomération	65 420,00	1.04	0	0.00	65 420,00	0.70
Interreg fédéral suisse	0	0.00	175 015,48	5.74	175 015,48	1.87
Contreparties publiques	0	0.00	108 172,32	3.55	108 172,32	1.16
Canton Genève	0	0.00	108 172,32	3.55	108 172,32	1.16
Contreparties privées	0	0.00	1 851 373,74	60.68	1 851 373,74	19.78
Fondation privée Genevoise	0	0.00	856 922,77	28.09	856 922,77	9.16
Loterie Romande	0	0.00	994 450,97	32.59	994 450,97	10.63
Total des financements	6 307 958,00	67.40	3 051 158,31	32.60	9 359 116,31	100.00
Total éligible	6 307 958,00	100.00	3 051 158,31	100.00	9 359 116,31	100.00

Après modification (en €) :

	FRANCE		SUISSE		TOOTAL	
	en €	%	en €	%	en €	%
Auto-financement	1 403 394,37	27,35	2 678 416,77	52,19	4 081 811,14	39,77
GLCT Téléphérique du Salève FR	1 403 394,37	27,35	0,00	0,00	1 403 394,37	13,67
GLCT Téléphérique du Salève CH	0,00	0,00	2 678 416,77	52,19	2 678 416,77	26,10
FEDER	1 409 229,63	27,46	0,00	0,00	1 409 229,63	13,73
Contreparties publiques	2 289 312,00	44,61	0,00	0,00	2 289 312,00	22,30
Région Rhône Alpes	804 438,00	15,68	0,00	0,00	804 438,00 €	7,84
Département Haute-Savoie	1 084 874,00	21,14	0,00	0,00	1 084 874,00	10,57
DRAC 2021	200 000,00	3,90	0,00	0,00	200 000,00	1,95
Département Haute Savoie 2021	200 000,00	3,90	0,00	0,00	200 000,00	1,95
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	227 712,10	4,44	227 712,10	2,22
Contreparties publiques	0,00	0,00	374 433,51	7,30	374 433,51	3,65
Canton de Genève Participation au GLCT	0,00	0,00	216 344,63	4,22	216 344,63	2,11
Canton de Genève Co-financement SAEF	0,00	0,00	158 088,88	3,08	158 088,88	1,54
Contreparties privées	30 000,00	0,58	1 851 373,74	36,08	1 881 373,62	18,33
Autre privé – Carrières du Salève	30 000,00	0,58	0,00	0,00	30 000,00	0,29
Fondation privée Genevoise	0,00	0,00	856 922,54	16,70	856 922,54	8,35
Loterie Romande	0,00	0,00	994 451,08	19,38	994 451,08	9,69
Total des financements	5 131 936,00	50,00	5 131 936,00	50,00	10 263 872,00	100,00
Total éligible	5 131 936,00	100,00	5 131 936,00	100,00	10 263 872,00	100,00

Avant modification (en CHF) :

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Auto-financement	2 984 103,87	41,55	1 043 637,08	30,04	4 027 740,95	37,80
GLCT Téléphérique du Salève FR	2 984 103,87	41,55	0,00	0,00	2 984 103,87	28,00
GLCT Téléphérique du Salève CH	0,00	0,00	1 043 637,08	30,04	1 043 637,08	9,79
FEDER	1 972 479,25	27,46	0,00	0,00	1 972 479,25	18,51
Contreparties publiques	2 225 657,86	30,99	0,00	0,00	2 225 657,86	20,89
Région Rhône Alpes	915 933,11	12,75	0,00	0,00	915 933,11	8,60
Département Haute-Savoie	1 235 237,54	17,20	0,00	0,00	1 235 237,54	11,59
Autres publics Annemasse-Agglo	74 487,21	1,04	0,00	0,00	74 487,21	0,70
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	199 272,62	5,74	199 272,62	1,87
Contreparties publiques	0,00	0,00	123 165,00	3,55	123 165,00	1,16
Canton Genève	0,00	0,00	123 165,00	3,55	123 165,00	1,16
Contreparties privées	0,00	0,00	2 107 974,14	60,68	2 107 974,14	19,78
Fondation privée Genevoise	0,00	0,00	975 692,27	28,09	975 692,27	9,16
Loterie Romande	0,00	0,00	1 132 281,87	32,59	1 132 281,87	10,63
Total des financements	7 182 240,98	67,40	3 474 048,84	32,60	10 656 289,82	100,00
Total éligible	7 182 240,98	100,00	3 474 048,84	100,00	10 656 289,82	100,00

Après modification (en CHF) :

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
Auto-financement	1 597 904,83	27,35	3 049 645,33	52,19	4 647 550,16	39,77
GLCT Téléphérique du Salève FR	1 597 904,83	27,35	0,00	0,00	1 597 904,83	13,67
GLCT Téléphérique du Salève CH	0,00	0,00	3 049 645,33	52,19	3 049 645,33	26,10
FEDER	1 604 548,86	27,46	0,00	0,00	1 604 548,86	13,73
Contreparties publiques	2 606 610,64	44,61	0,00	0,00	2 606 610,64	22,30
Région Rhône Alpes	915 933,11	15,68	0,00	0,00	915 933,11	7,84
Département Haute-Savoie	1 235 237,54	21,14	0,00	0,00	1 235 237,54	10,57
DRAC 2021	227 720,00	3,90	0,00	0,00	227 720,00	1,95
Département Haute Savoie 2021	227 720,00	3,90	0,00	0,00	227 720,00	1,95
Interreg fédéral suisse	0,00	0,00	259 273,00	4,44	259 273,00	2,22
Contreparties publiques	0,00	0,00	426 330,00	7,30	426 330,00	3,65
Canton de Genève Participation au GLCT	0,00	0,00	246 330,00	4,22	246 330,00	2,11
Canton de Genève Co-financement SAEF	0,00	0,00	180 000,00	3,08	180 000,00	1,54
Contreparties privées	34 158,00	0,58	2 107 974,00	36,08	2 142 132,00	18,33
Autre privé – Carrières du Salève	34 158,00	0,58	0,00	0,00	34 158,00	0,29
Fondation privée Genevoise	0,00	0,00	975 692,00	16,70	975 692,00	8,35
Loterie Romande	0,00	0,00	1 132 282,00	19,38	1 132 282,00	9,69
Total des financements	5 843 222,33	50,00	5 843 222,33	50,00	11 686 444,66	100,00
Total éligible	5 843 222,33	100,00	5 843 222,33	100,00	11 686 444,66	100,00

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

M. BRIDIER rappelle que le projet Telsa concerne le téléphérique du Salève et qu'à la suite d'un audit ex-post de la Commission européenne sur le régime d'aide d'Etat utilisé pour le projet, des remarques ont été émises, incitant à modifier le dossier pour le sécuriser. Il propose plusieurs modifications :

- Extension de la période de validité des dépenses relatives au projet jusqu'au 31 décembre 2023, afin de prendre en compte toutes les dépenses possibles sur le projet qui n'a pas été achevé comme prévu.
- Modification de la clé de répartition entre le volet suisse et le volet français de l'opération, en adoptant un partage 50/50, ce qui diminue le budget français et augmente celui de la Suisse. Cela permet de rééquilibrer le budget et de finaliser le projet dans les meilleures conditions possibles.

Mme la co-présidente, Valérie Pagnot, exprime également sa reconnaissance pour le travail accompli, soulignant que cela a été une tâche ardue et qu'ils voient enfin « le but du tunnel ».

IDENTIFICATION

Nom du projet		Accelere Health	
Identifiant SYNERGIE		7123	
Nom du chef de file FR		Pole des microtechniques	
Nom du chef de file CH		CimArk	
Durée du projet	Date de démarrage	01/01/2021	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2022	24
Priorité du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 1= Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation	

Mise en place d'un Avenant n°1

A l'initiative de l'Autorité de Gestion, une modification budgétaire dans la catégorie Frais de déplacement et d'hébergement pour le partenaire I-Care est opérée. Elle est sans impact sur le budget total du projet.

Détails des frais de déplacements et d'hébergement pour le partenaire I-Care :

Frais de déplacement et d'hébergement	Montant (€)
WP 1 : sélection des participants	600,00 (initialement 0,00 €)
WP 2 : Accélération	3 000,00
WP 3 : Consolidation	1 600,00
WP 5 : Gouvernance	8 800,00 (initialement 9 400,00 €)
Total	14 000,00

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

Mme LEFÈVRE informe que plusieurs avenants ont été passés : un avenant a été passé pour modifier l'annexe financière du partenaire concernant les frais de déplacement et d'hébergement, sans impact sur le budget global. Pour l'autre partenaire, le Pôle de microtechnique, un autre avenant a été conclu pour ajouter des frais de personnel qui n'étaient pas initialement prévus, mais qui représentaient une part importante des dépenses remontées par le porteur.

STOP AUX INVASIVES

IDENTIFICATION

Nom du projet		Dispositif opérationnel d'éradication des invasives par l'innovation technique et la reconstitution des milieux indigènes	
Identifiant SYNERGIE		3507	
Nom du chef de file FR		Espaces Ruraux Montagnards ERM 74	
Nom du chef de file CH		ELTEL SA	
Durée du projet	Date de démarrage	24/11/2017	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2022	
Priorité du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 4 = Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	

Mise en place d'un Avenant n°3

A l'initiative de l'Autorité de Gestion, l'avenant prend en compte le montant de dépenses éligibles du partenaire SYRUSSES (anciennement SMECRU) en TTC au lieu de HT. Les montants conventionnés et la finalité de l'opération demeurent inchangés.

L'annexe 2 – Indicateurs est également modifiée comme suit :

Indicateurs		Prévision	Précisez brièvement en quoi votre projet répond aux indicateurs sélectionnés
Indicateurs spécifiques de l'axe			
REA 3 - Nombre de mesures de gestion initiées ou réalisées	Quantitatif	2 (Nombre) (anciennement 100)	Reconquête et renaturation de 50 sites atteints par les invasives directement traité et suivi par les partenaires du projet de 2017 à 2020. Déclenchement par les gestionnaires sensibilisés d'actions d'éradication et de revégétalisation par dissémination en fin de programme.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE :

Un avenant est présenté sur le projet Stop aux invasives, modifiant la valeur de l'indicateur conventionné afin qu'il soit cohérent avec la réalité. Le statut TVA du partenaire SYRUSSES a également été modifié pour prendre en compte les dépenses éligibles TTC au lieu de HT.

POTIONS DE CULTURE

IDENTIFICATION

Nom du projet		Potions de Culture	
Identifiant SYNERGIE		4599	
Nom du chef de file FR		RETA TERRES DE CULTURE	
Nom du chef de file CH		La Campanazo	
Durée du projet	Date de démarrage	01/01/2017	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2021	
Priorité du programme		AXE 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	
Objectif spécifique du programme		OS 3 = Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	

Mise en place d'un Avenant n°2

A l'initiative de l'Autorité de Gestion, une modification budgétaire sans impact sur le budget total du projet est convenue. Il s'agit de transférer le montant de 3 000,00€ à partir du poste de dépense « Frais liés au recours à des compétences et à des services externes » vers le poste de dépense « Dépenses d'équipement ». La modification a pour but de rééquilibrer les postes de dépenses en fonction des besoins du projet.

Le budget est modifié comme suit :

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC) Taux de change utilisé : 1 CHF = 0.85 €	Coût de l'opération		
	FRANCE (en euros)	SUISSE (en euros)	TOTAL (en euros)
Frais de personnel	52 258,57	55 314,66	107 573,23
Frais de bureau et frais administratifs	7 838,79	8 297,20	16 135,99
Frais de déplacement et d'hébergement	5 322,64	1 781,61	7 104,25
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	45 772,00	9 434,05	55 206,05
Dépenses d'équipement	8 808,00	2 375,48	11 183,48
Dépenses d'infrastructures et travaux	0	0	0
Total des dépenses	120 000,00	77 203,00	197 203,00
%	60.85 %	39.15 %	100.00 %

Le reste du contenu de la convention n°4955 et de l'avenant 1 demeure sans changement.

VADEME

IDENTIFICATION

Nom du projet		VADEME	
Identifiant SYNERGIE		7110	
Nom du chef de file FR		CAUE 74	
Nom du chef de file CH		OFFICE DE PROMOTION DES INDUSTRIES ET TECHNOLOGIES	
Durée du projet	Date de démarrage	01/02/2020	Nombre de mois
	Date d'achèvement	31/12/2022	34
Priorité du programme		AXE 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	
Objectif spécifique du programme		OS 1= Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation	

Mise en place d'un Avenant n°2

A la demande du bénéficiaire, un avenant est nécessaire afin de modifier le détail des dépenses de personnel et des frais liés au recours à des compétences et à des services externes pour le partenaire CAUE 74. Cela ne modifiera ni le plan de financement ni le budget du projet.

Les dépenses conventionnées sont les suivantes :

Détail des dépenses directes de personnel du chef de file : CAUE Haute – Savoie

Fonction	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés en €)	Activité liée à l'opération sur la durée totale du projet (en h)	Activité totale annuelle (en h)	Coût horaire (€)	Dépenses liées à l'opération (en €)
	(1)	(2)	(3)	(4= (1) / (3))	(5) = (2)x(4)
Directeur	60 000,00 €	140,00	1 820,00	32,97 €	4 615,38 €
Chargée de projet	60 000,00 €	1819,26	1 638,00	36,63 €	66 569,95 €
Responsable atelier graphique	53 926,90 €	32,00	1607,00	33,56 €	1 073,92 €
Infographiste	48 645,41 €	46,00	1607,00	30,27 €	1 392,42 €
Conseillère urbanisme	57 591,42 €	54,00	1 607,00	35,84 €	1 935,39 €
Comptable	51 094,92 €	95,00	1 607,00	31,80 €	3 021,00 €
Total					78 608,06 €

Détail des Frais liés au recours à des compétences et à des services externes

CAUE Haute-Savoie Détail des Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Montants	Observations
Organisation 2 COPIL (WP1)	825,00 €	Accueil café, repas
AMO suivi administratif (WP1)	6 450,00 €	Phase préparatoire
AMO suivi administratif (WP1)	33 450,00 €	Phase projet
Analyse environnementales terrain agricole (WP2)	38 000,00 €	Analyse environnementales (sols, faune, flore, eau, ...)
Graphisme (WP5)	13 596,00 €	Création d'une identité graphique, mise en forme de documents divers (invitations, rapports techniques, modèles de documents)
Site Internet (WP5)	4 980,00 €	
Edition documents divers	3 000,00 €	Editions des invitations, carnet de visite, panneaux d'affichage, roll-up, ...
Magazine du projet (WP5)	21 740,00 €	Rédaction du magazine (journaliste), mise en forme graphique, édition
Vidéos (WP5)	21 960,00 €	Journées de tournage et montage
Organisation réunion de lancement	500,00 €	Apéritif
Formation	4 500,00 €	Organisation d'une formation
Colloque final	6 000,00 €	Organisation du colloque
Secrétariat par intérim	1 550,00 €	Remplacement absence pour organisation colloque technique
Total	156 551,00 €	

Le reste du contenu de la convention n°7110 et de l'avenant 1 demeure sans changement.

Mme DESTAING ajoute qu'une future modification pour le projet PROSCOR, programmé sur 2021-2027, est à prévoir. Il y aura un changement de partenaire, et une demande de modification pour avis devrait être soumise prochainement via une consultation écrite.

M le co-président David Eray remercie chaleureusement l'assistance et tous ceux qui ont permis la tenue de cette réunion.

La séance est levée à 15 heures 13.

Madame Mireille GASSER



Coordinatrice régionale
Coordination régionale Interreg

Monsieur Olivier RITZ



Directeur général adjoint du pôle Stratégie
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Autorité de gestion